

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, commissaire responsable

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU
DANS LES MRC DES BASQUES ET DE RIMOUSKI-NEIGETTE
PAR PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU S.E.C.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 29 octobre 2015 à 13 h
Centre municipal
41, rue de l'Église
Saint-Mathieu-de-Rioux

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2015	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
PARC RÉGIONAL INTER-NATIONS	1
Mme Amélie Larouche	
M. Bertin Denis	
M. THOMAS GAGNON.....	13
MRC DES BASQUES.....	20
M. Bertin Denis	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT	41
Mme Luce Balthazar	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER.....	52
Mme Amélie Larouche	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON	59
M. Wilfrid Lepage	
Mme THÉRÈSE LEGAULT	62
M. GASTON BOURDAGES.....	70
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT	77
M. Gérald Beaudry	
M. Luc Lavoie	
CHAMBRE DE COMMERCE DE TROIS-PISTOLES	
ET DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES	87
M. Charles Lavoie	

**SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2015
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
PARC RÉGIONAL INTER-NATIONS**

5

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

10

Alors mesdames et messieurs, si vous voulez bien, nous allons reprendre l'audience où nous l'avons laissée hier. Et sans plus de préambule, on va passer directement à l'audition du prochain mémoire, c'est-à-dire le mémoire relatif au Parc régional Inter-Nations.

Alors j'appellerais madame Amélie Larouche qui en principe doit nous présenter le mémoire au nom de cet organisme.

15

Bonjour Madame Larouche

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

20

Bonjour.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

25

Alors comme je l'ai fait hier, moi, je pars mon petit chrono, alors on vous écoute. Vous avez dix (10) minutes et puis on va se garder une période de questions, si vous voulez bien.

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

Parfait. Je vous remercie, monsieur le Président, bonjour.

30

Alors je viens présenter le mémoire au nom du conseil d'administration provisoire de la Société de gestion ainsi que du Parc Inter-Nations. On a déposé ce mémoire qui débute ainsi!

LECTURE DU MÉMOIRE

35

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

40

Je vous remercie. Je voudrais vous poser quelques questions. D'abord, je voudrais savoir si on a mis l'accent sur le projet de Porc-Pic en termes de potentiel de développement parce qu'on avait mis des éoliennes dans le TNO?

C'est-à-dire, en somme, est-ce qu'on s'est dit, le TNO avec les éoliennes, ce sera pas un bon pôle de développement, on va mettre l'accent ailleurs? Ou si c'est des raisons liées à la valeur intrinsèque, à la valeur en elle-même de Porc-Pic qui fait que ça devient votre projet fort si vous voulez?

45

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

Il y avait une facilité aussi de développement à Porc-Pic où on rencontrait pas le problème de chasse, d'exploitation de la chasse, de la pêche par le Club Appalaches.

50

Ça fait qu'on avait accès, il y a ce problème-là en moins. Et aussi, il y avait la vue. Bien, le parc éolien n'était pas dans l'esprit, quand on a déterminé qu'on allait mettre l'accès sur Porc-Pic.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

55

Dans votre mémoire, vous êtes les premiers à dire une chose que j'avais pas entendue jusqu'ici. J'ai entendu plusieurs personnes dire que les droits de chasse et pêche du Club Appalaches posaient problème, mais c'est la première fois que je vois qu'on dit que la présence de ce groupe-là, leur présence sur le territoire pose problème.

60

Voulez-vous m'expliquer?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

65

Bien, ça pose problème pour le Parc régional Inter-Nations où il voudrait, dans le fond, pouvoir redonner à la population et même la Première Nation, à ses membres, la gestion de son territoire et l'exploitation de ses ressources. Où on voit la ressource partir sans que le milieu en bénéficie.

70

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Donc ça veut dire par exemple les chalets, bien, si le Club est là, les chalets sont occupés par les membres du Club, on peut pas les louer, les offrir à l'ensemble de la population, est-ce que c'est à des choses concrètes comme ça que vous faites allusion?

75

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

Entre autres, oui. Le retour de ces utilisations-là revient pas à tous, c'est privé.

80 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Vous dites à la page 2 de votre mémoire que cette entente prévoit notamment un partage égalitaire des dépenses et des revenus associés à la gestion du projet.

85 Est-ce que ça veut dire que s'il y avait des dépenses consacrées à l'expropriation du Club, que les deux (2) partenaires s'engagent à parts égales dans cette dépense?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

90 Oui. Bien, en investissant le même temps, également essayer de trouver le moyen.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

95 OK. Est-ce que dans votre esprit une part des revenus du parc éolien pourrait servir à cette expropriation des droits de chasse et pêche du Club?

Est-ce que c'est envisagé, de dire, vous mettez un équipement qui va produire des revenus, vous dites en quelque part même quelque chose qui me semblait aller dans ce sens-là...

100 **PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :**

105 Ça pourrait être envisagé sûrement du côté peut-être de la MRC, mais pour la Première Nation, ce serait une bonne réflexion, parce que de payer pour un droit qui nous appartient en tant qu'Autochtones, depuis des temps immémoriaux, il va sûrement y avoir une bonne réflexion à faire, mais ça pourrait.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

110 Je suis pas sûr de ce que vous dites, que le droit appartient en tant qu'Autochtones. Parce que sur une propriété privée – le droit de chasse et de pêche a été reconnu par les tribunaux comme un droit privé, on s'entend là-dessus? C'est ça le jugement des tribunaux.

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

115 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

120 Quelqu'un sur sa propriété privée, il a les droits entiers de chasse et pêche. Donc ça veut
dire que les Autochtones, est-ce que dans votre esprit les Autochtones ont des droits de chasse et
pêche sur les propriétés dans le reste de la région?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

125 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

130 Ah oui! OK alors. C'est votre vision, à ce moment-là c'est cohérent avec ce que vous venez
de dire, d'accord.

135 Je voudrais aussi vous poser une autre question! Les projets, vous allez les financer avec
quel argent? Vous dites que c'est les deux (2) bâilleurs de fonds ensemble, mais vous allez les
prendre où, ces revenus-là pour lancer et structurer le projet?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

140 Bien, par rapport aux revenus d'opération du parc éolien, une partie pourrait être consentie
au développement du Parc régional.

145 Là actuellement, ce qui a été fait, c'est provenu de programmes de financement et de mise
en valeur du milieu forestier, du côté de la Première Nation et de la MRC des Basques, je crois
que c'est le Pacte rural.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

150 OK. Il n'y a pas d'autres sources de revenus. Par exemple, vous dites à la fin, je vois ça
dans votre tableau pour le secteur Boisbouscache, vous dites «séjour de chasse et pêche et
villégiature lacustre». Donc si vous gérez vous-même la chasse et la pêche, ça suppose que les
droits du Club ont été éteints et, dans un deuxième temps, que c'est vous qui les administrez.

Donc il y aurait des revenus de chasse et de pêche?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

155 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

160 Est-ce que vous pouvez me dire si le modèle que vous envisagez est un modèle semblable à un club privé, louer des places sur une base permanente, ou comme une pourvoirie à très fort taux, c'est assez cher quand même, ce qu'on voit dans les tarifs dans la région, ou de faire quelque chose de plus démocratique?

165 Vous dites vous-même au début que vous visez la démocratisation de l'accès au territoire. Bien, le système le plus démocratique dans le moment, c'est les ZEC. Pour être membre d'une ZEC, pour gérer la chasse et la pêche, c'est quelques centaines de dollars par année. C'est certainement pas les tarifs d'un club privé, vous comprenez!

170 Alors donc, quel modèle de gestion de la chasse et la pêche envisagez-vous dans une logique d'accès démocratique?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

175 Il y a aussi les réserves fauniques qui est un entre-deux entre les pourvoiries et les ZEC.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

180 C'est la même chose, c'est comme une pourvoirie, il n'y a pas de différence. Vous en voyez une, vous?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

185 Bien, tout le monde peut appliquer, puis le coût est moindre que sur une pourvoirie, là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ah oui? Avez-vous vérifié le tarif dernièrement sur Internet?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

190 Non.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

195 Vous devriez. Vous verriez que la différence n'est pas si grande que ça. Mais ça serait plutôt un modèle type réserve faunique, c'est ça votre réponse?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

200 Oui. Actuellement, je siège sur le C.A. de la réserve faunique Duchénier, puis il y aurait des possibilités peut-être de faire du partenariat avec eux pour nous aider dans l'acquisition, la gestion des droits.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

205 Donc ils pourraient prendre une partie de cette gestion puis vous, vous vous occuperiez du récréotouristique, quelque chose comme ça?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

210 Oui, quelque chose comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

215 Une espèce d'entente de services, si on veut, d'accord. Ça éclaircit. Quand vous nous précisez ça, ça éclaircit le décor, comme on dirait.

220 Mais ce qui m'étonne beaucoup, c'est que dans votre esprit, l'expropriation du Club Appalaches, c'est quelque chose qui vous coûterait rien, qui devrait se faire naturellement comme ça? Vous voyez pas de mécanisme – c'est un droit privé reconnu par les tribunaux, j'essaie de comprendre comment vous allez acquérir ces droits-là!

Comment vous pensez que c'est possible d'acquérir ces droits-là?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

225 Dans la communauté Essipit, cette communauté-là a réussi d'acquérir les droits des droits de chasse et pêche avec des programmes provenant du SAA. Peut-être qu'on pourrait regarder à ce niveau-là s'il y aurait des possibilités.

230 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Quels droits ont-ils acquis de cette manière, précisez-moi ça, je comprends pas trop à quoi vous faites allusion!

235 **PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :**

La communauté d'Essipit a fait l'acquisition de pourvoies où ce qu'elle fait l'exploitation de droits de chasse...

240 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

C'est des terres publiques, ça, les pourvoies!

245 **PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :**

Oui, mais c'est des terres publiques, le TNO Boisbouscache aussi.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

250 Le droit est privé. C'est pas la même chose. Sur un territoire public, quand vous acquérez les droits de chasse et de pêche, c'est le gouvernement qui les détient, donc vous faites un bail. Le pourvoyeur obtient un bail du gouvernement. Le gouvernement est libre de donner les droits à ce moment-là à la personne à qui il loue le territoire.

255 Mais quand c'est des droits privés, il y a une seule solution, c'est vendre ou expropriation. C'est la loi. C'est le Code civil.

260 Alors j'essaie de comprendre comment vous pouvez penser que c'est possible d'acquérir ça comme ça? Parce que là, il s'agit de droits privés. Il y a deux (2) solutions, c'est la vente ou l'expropriation. Alors c'est pour ça que dans votre plan, il y a comme une zone de flou là-dessus.

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

265 Bien nous autres, on voit, envers la Première Nation, une injustice qui a été faite de vendre des droits de chasse qui appartenaient même pas à personne d'autre que nous, puis on n'a même pas été consultés, la Première Nation aussi, à l'effet de vendre des droits de chasse et pêche, nos droits.

270 Puis je pense qu'il y a une injustice, puis elle doit être réparée. Puis il y aurait des représentations plus politiques qui pourraient être faites à cet effet-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bon d'accord, c'est votre position. OK, je comprends.

275 Je vérifie si j'ai d'autres questions, vous permettez!

Vous voulez aussi, vous dites dans votre tableau...

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

280 Mais monsieur Bertin Denis peut venir aussi, il était supposé de venir présenter avec moi, le préfet de la MRC.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

285 Monsieur Denis, vous pouvez facilement vous joindre, ça me fait plaisir.

Voulez-vous apporter des précisions par rapport à ce qui a été dit antérieurement?

PAR M. BERTIN DENIS :

290 Je voulais peut-être d'abord vous dire bonjour, merci beaucoup de nous recevoir, mais je voudrais peut-être apporter quelques précisions aux questions que vous avez posées tantôt.

295 Nous, là, quand vous parlez de l'acquisition des droits ou de la création des droits ou de la réalité des droits confirmés par les tribunaux, nous, on conteste rien de ça, là.

300 Nous, on considère que ces droits-là ont été séparés des droits fonciers à l'encontre des règles du droit civil au Québec, établies au Québec. Ça a été confirmé par le gouvernement du Québec par un décret.

Nous, c'est là qu'on considère que les droits ont été arrachés au Québécois pour les donner juste à un groupe.

305 C'est pour ça que nous on dit, que les gens qui doivent récupérer ces droits-là, qui doivent payer pour l'exproprier ou les racheter, c'est ceux qui leur ont donné. Ils leur ont donné quand ils ont confirmé un acte qui allait à l'encontre du droit civil du Québec. C'est comme ça qu'on comprend la chose.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

310 C'est parce que cette prétention où vous ramenez la question au politique, elle, elle a été tranchée par les tribunaux. La politique vient d'être sortie du dossier quant à la décision. Maintenant, c'est l'aspect juridique qui prévaut seul et unique.

315 Alors qu'est-ce que vous faites devant ça?

PAR M. BERTIN DENIS :

320 Bien, on fait ça! On retourne à ceux qui leur ont donné les droits. On ne conteste pas leurs droits.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

325 Là, vous dites que c'est le gouvernement qui devrait payer pour l'expropriation?

PAR M. BERTIN DENIS :

Exactement.

330 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Avez-vous une idée comment vous allez attendre de temps avant que ça arrive? Vous avez vu les quatre (4) réponses que les ministres vous ont données dans le passé.

335 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Bien nous, on a commencé ça fait un bout de temps, là; on a l'impression qu'on a du temps de gagné là-dessus.

340 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

OK. Vous voyez ça dans un avenir prévisible?

PAR M. BERTIN DENIS :

345 Rome ne s'est pas bâtie en un jour, puis je pense que ce dossier-là ne se règlera pas en un jour non plus. Nous, on travaille là-dessus intensément.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

350 OK.

PAR M. BERTIN DENIS :

355 À un moment donné, il va arriver une oreille attentive qui va comprendre la situation, puis
qui va vouloir régler l'injustice que nous, on croit avoir subie.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

360 Bon, OK, ça précise par rapport à ce que madame disait tout à l'heure, d'accord.

J'aurais une dernière question à poser sur ce mémoire! C'est marqué dans le tableau de la
fin, la dernière page de votre tableau, vis-à-vis Sainte-Françoise, c'est marqué «vocation
ressources naturelles des TPI», et là, on dit «évaluer la pertinence de l'exploitation de l'énergie
365 éolienne». Et c'est marqué «élément conditionnel – à droite – si promoteur fait démarches en ce
sens».

Alors je voudrais vous demander, quel est le niveau d'évaluation de pertinence
présentement de développement éolien dans ces territoires? Quels promoteurs peuvent faire des
370 démarches? Est-ce qu'il y a des évaluations du potentiel de vents, où est-ce qu'en est rendue
l'évaluation de cette pertinence?

PAR M. BERTIN DENIS :

375 Dans les TPI présentement, il y a eu aucune proposition faite à Hydro-Québec dans le
dernier appel d'offres sur ce territoire-là. Et à ma connaissance, il doit pas avoir eu non plus de
mâts de mesure de vents d'installés.

Ça fait qu'on ne peut pas considérer ça, là.

380

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Est-ce que vous attendez des propositions des promoteurs ou si, dans ce territoire-là dirais-
je, comme dans celui du TNO ici, c'est la MRC ou les corps publics qui prendraient le leadership
385 d'amorcer les propositions?

PAR M. BERTIN DENIS :

390 Une proposition d'éoliennes sur un territoire, nous, la façon dont on a procédé, c'est qu'on a
laissé libre cours aux entreprises lors des appels d'offres d'appliquer sur le territoire qu'ils
croyaient le plus propice à implanter un projet éolien. Le tri s'est fait naturellement par les
entreprises elles-mêmes.

C'est sûr que s'il y avait une extension d'un projet, si c'était possible de l'extensionner dans ce territoire-là.

395

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais c'est la MRC, nous a-t-on expliqué, qui allait en faire un appel de propositions pour avoir des propositions du secteur privé, dans le cas du projet actuel qui est devant nous, là?

400

PAR M. BERTIN DENIS :

Dans le cas du projet actuel devant nous, c'est Hydro-Québec qui a lancé un appel d'offres, et les entreprises ont soumis des candidatures.

405

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Les entreprises ont soumis, mais la proposition qui a été faite, elle a commencé en quelque part, et monsieur Lagacé nous a expliqué que c'est la MRC qui a regroupé d'autre monde puis qui ont dit, on lance un appel d'offres pour avoir des propositions, puis il y a eu différents acteurs privés qui ont soumis des propositions, puis c'est EDF qui a été choisie.

410

PAR M. BERTIN DENIS :

Oui, oui.

415

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bon. Donc le leadership d'amorcer les propositions a été amorcé par les corps publics. D'ailleurs dans un mémoire dont on va discuter cet après-midi, je crois que c'est la Conférence, c'est le CLD qui a été aboli, quelque chose comme ça?

420

PAR M. BERTIN DENIS :

Non, c'est la CRÉ qui a été abolie, c'est le nouveau Collectif régional de développement.

425

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Oui c'est ça. Je pense qu'eux autres aussi avaient dit qu'ils avaient travaillé à l'élaboration d'une première proposition à l'époque. On remonte à 2005-2007. Donc c'est les corps publics qui ont pris l'initiative ici de dire, on va essayer de développer un projet éolien communautaire.

430

435 Alors là ici, vous, vous me dites le contraire, vous dites, on attend des propositions des promoteurs, c'est ça?

PAR M. BERTIN DENIS :

440 C'est parce que dans l'appel d'offres, l'appel d'offres était constitué d'une obligation d'avoir un partenariat privé minimal cinquante pour cent (50 %). Le regroupement des corps publics du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie se sont alliés pour s'intégrer aux offres qui allaient être retenues.

445 Je pense que c'est comme ça qu'on en a abouti à une entente avec EDF, parce que c'est le partenaire qui a été choisi.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais les corps publics ont choisi entre différents partenaires qui proposaient des projets.

450 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Oui, tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

455 Bon d'accord. Donc celui qui était le maître d'œuvre, c'était le corps public, on va s'entendre. C'est celui qui choisit les partenaires. C'est pas le partenaire qui choisissait le corps public!

460 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Parce qu'on les a tous choisis, finalement. Oui, on peut dire ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

465 Et dans ce cas-ci, vous lancez pas d'invitations pour développer aux organismes privés?

PAR M. BERTIN DENIS :

470 Non, non. Là, quand on a fait le plan d'action de ce projet-là, je veux dire l'éolien, c'était une possibilité dans le territoire, mais ce n'était pas sine qua non que ce serait là que ça se développerait, là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

475 D'accord, OK, je comprends. Donc il n'y a pas de projet présentement dans ces territoires-
là, il n'y a pas d'appel de propositions. C'est là à titre de possibilité seulement.

PAR M. BERTIN DENIS :

480 Pour l'éolien.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

485 Pour l'éolien.

PAR M. BERTIN DENIS :

C'est ça.

490 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. Bien c'était ma dernière question. Il me reste à vous remercier.

495

THOMAS GAGNON

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

500 J'appellerais maintenant monsieur Thomas Gagnon.

PAR M. THOMAS GAGNON :

505 Bonjour.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bonjour monsieur Gagnon.

510 **PAR M. THOMAS GAGNON :**

Je peux commencer, oui?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

515 Allez-y, c'est à vous.

PAR M. THOMAS GAGNON :

520 Moi, je suis résident, je demeure sur le chemin Dionne, donc je demeure au nord du lac Saint-Mathieu. Je suis résident de Saint-Mathieu depuis de nombreuses années.

525 Je suis également aussi copropriétaire du camping KOA Bas-Saint-Laurent et également ici à Saint-Mathieu sur le bord du lac et également de Construction Basque qui est une petite entreprise de construction.

530 Disons que les deux (2) entreprises ensemble, on parle quand même d'une vingtaine d'employés ici dans la MRC des Basques, qui est probablement une des plus pauvres MRC au Québec où le nombre d'emplois, le nombre d'entreprises est très limité à comparer, disons, si on prend les secteurs comme Rivière-du-Loup, Rimouski.

535 Disons que moi, il y a quelques semaines ou quelques mois, j'ai été approché, des gens qui m'ont appelé pour me dire que le projet des éoliennes, c'était épouvantable, qu'on devait s'opposer à ça, que ça allait faire du bruit, que ça allait polluer également toute la vue. Moi, j'ai dit, regardez, je suis pas vraiment nécessairement en désaccord contre ça. On a des enfants, nos associés au camping, c'est des gens qui ont trente-cinq-quarante (35-40) ans, qui ont des enfants également, puis je pense que la MRC des Basques mérite qu'on ait au moins quelque chose qui se développe pour les prochaines années pour eux autres.

540 J'ai eu droit à des bêtises. Il semblerait que mon opinion, moi, n'est pas bonne.

545 Ça fait que suite à ça, bien j'ai dit, je suis allé voir sur Internet, je suis allé voir les documents de EDF. Également aussi, on a fait le tour de la Gaspésie en moto, puis en même temps, bien, quand on traversait entre Rivière-au-Renard et Grande-Vallée, il y avait justement des fermes d'éoliennes qui sont là. Puis il ventait pas mal cette journée-là, ça fait que j'ai pris la peine d'arrêter le long du chemin pour écouter un peu qu'est-ce que ça faisait. Les éoliennes étaient environ peut-être à trois-quatre cents mètres (300 m-400 m) d'où ce que j'étais, mais l'éolienne était sur la montagne, puis moi, j'étais tout de suite dans la vallée en bas. On entendait un psst, psst, mais à une distance, comme je vous ai dit, très proche.

550 Ensuite, on s'est revenus, on s'est arrêtés à Saint-Ulric, puis à Saint-Ulric, bien, encore là il y a des éoliennes, on est allés faire un tour en arrière. Puis j'ai jasé avec des gens qui restent

proche des éoliennes, puis les gens m'ont dit, bien regarde, c'est pas si pire que ça, puis on s'habitue à ça.

555 Ça fait que c'est bien loin des histoires d'horreur qu'on peut nous avoir contées.

 Puis c'est sûr qu'à un moment donné, je me pose des questions à un moment donné. On parle de signatures, de gens contre, puis tout ça; entre autres on parle de deux cent vingt-quatre (224) signatures, je crois, si ma mémoire est bonne, de gens qui théoriquement s'opposent au projet. J'ai jασé avec une justement qui avait signé ça, puis cette personne-là m'a dit, bien, on m'a dit que ça allait être épouvantable, que ça allait causer du bruit, bien, j'ai signé!

560 Ça fait que dans le fond, des signatures de pétition de ce genre-là, est-ce que les gens sont bien informés pour signer ça? Est-ce que c'est vraiment valable ou on leur conte des histoires d'horreur? Puis à un moment donné, sous la pression, bien, quand tu signes pas, bien, tu es presque un méchant!

565 Ça fait que jusqu'où est valable ce genre de signature là de pétition là, je me pose la question!

570 Je demeure également sur le bord du lac Saint-Mathieu, on est membres depuis plusieurs années de l'Association de protection du lac Saint-Mathieu. Je sais qu'en assemblée générale annuelle qu'ils ont eue cet été, pour la question, est-ce que l'Association de protection du lac Saint-Mathieu s'est prononcée contre le projet? Je suis pas tellement au courant.

575 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

 Ils nous ont dit hier que l'Association s'était prononcée pour une règle, c'est-à-dire semblable à celle édictée par la municipalité.

580 Cette règle-là disait qu'il fallait pas qu'il y ait d'éolienne visible ou audible du village. Si j'ai bien compris, du village ou du lac.

585 **PAR M. THOMAS GAGNON :**

 OK. Donc il n'y a pas d'opposition de l'Association.

590 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

 J'ai pas entendu autre chose que de dire, il y a une position similaire à celle de la municipalité. Ce que j'ai compris de la résolution, c'est qu'elle donne la règle-critère pour juger du

projet. Mais je n'ai pas entendu, sauf le mémoire, sous réserve de vérification, monsieur Gagnon, j'ai pas vu dans le mémoire : nous sommes opposés à!

595 Ce que je crois me rappeler, puis là, je le dis sous toutes réserves, parce qu'au nombre de mémoires qu'on passe en deux (2) jours, à un moment donné il y a quelques détails que je pourrais oublier, mais je crois qu'ils ont réitéré la position relative à la règle et non pas une position formelle contre. Sous réserve de vérification.

600 **PAR M. THOMAS GAGNON :**

OK. C'était juste pour dire que moi, en tant que membre de l'Association, on n'a pas été convoqués d'aucune façon, on n'a pas demandé de vote non plus si on était pour ou en faveur du projet.

605

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Étiez-vous à l'assemblée où on s'est prononcé sur la règle?

610 **PAR M. THOMAS GAGNON :**

Je n'étais pas à l'assemblée générale.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

615

C'est à l'assemblée générale que cette décision a été prise?

PAR M. THOMAS GAGNON :

620

Bien, il n'y a pas eu de convocation spécifique relativement à ça, à ce projet-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

625 Ça peut être une résolution emportée par des membres dans le cours d'une assemblée générale, mais vous étiez pas là, donc vous pouvez pas me donner d'information là-dessus.

PAR M. THOMAS GAGNON :

630

Non.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord.

635 **PAR M. THOMAS GAGNON :**

Ça fait que dans le fond, c'est simple. On dit, dans un monde de plus en plus pollué, je pense que l'implantation de nouvelles sources d'énergie propre devient de plus en plus essentielle.

640

Disons c'est quoi qui est mieux, c'est tu mieux qu'on ait des éoliennes qui produisent de l'électricité ou c'est mieux qu'on ait des wagons de trains ou des camions de pétrole qui se promènent un peu partout, comme on a vu un peu à Lac-Mégantic ou des choses comme ça? À un moment donné, il faut faire un choix de société.

645

Je pense que comme société, puis ici, je pense que l'énergie produite par le vent est beaucoup plus propre que de l'énergie produite dans les sables bitumineux, puis ça ne peut qu'être profitable pour la MRC des Basques et le Québec, dans le fond, chacun des citoyens.

650

Puis le projet de parc éolien Nicolas-Riou répond parfaitement à ces critères et je crois qu'il devrait être autorisé.

655

On parle quand même presque d'une Baie James ici dans le fond, on parle de quatre cents (400) emplois dans une MRC qui est archi-pauvre, puis qui n'a pas d'emplois; on parle ensuite de dix (10) emplois à temps plein pendant les vingt-cinq (25) prochaines années, puis on parle également de possibilité de ristourne pour les municipalités puis les MRC.

660

Puis également aussi, il y a eu beaucoup de reproches faits au prix payé aussi pour l'énergie éolienne les dernières années, on parle de projet à dix (10 ¢/kWh) puis à douze cents du kilowattheure (12 ¢/kWh).

665

Là, on parle d'un projet, quoi, à six point trois cents (6,3 ¢/kWh), si ma mémoire est bonne, plus un point trois cent (1,3 ¢ /kWh) pour le transport, ça fait qu'on parle d'un projet de sept point six cents du kilowatt (7,6 ¢/kWh), c'est l'équivalent de ce qui est produit par l'énergie hydroélectrique.

670

Donc on est rendu dedans, puis moi, je pense que ça devrait être approuvé, puis qu'on arrête d'avoir peur qu'il y ait quelques chauves-souris qui se fassent tuer par un bulldozer à un moment donné dans le bois!

J'ai été élevé, moi, sur une ferme, puis, je veux dire, la faune puis la flore, ça s'adapte à des travaux. Si on fait un chemin, le chevreuil va continuer à traverser le chemin, il se fera pas tuer pour ça. Puis dans le fond, la nature s'adapte à ça.

675 Ça fait que c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je vous remercie. J'aurais une question à vous poser.

680

D'où vous êtes, si je comprends bien, vous avez dit que vous étiez situé du côté nord du lac?

PAR M. THOMAS GAGNON :

685

Exact.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

690

Vous avez vu les modélisations du promoteur, combien pensez-vous voir d'éoliennes de chez vous?

PAR M. THOMAS GAGNON :

695

Dans le cas du chemin Dionne, nous autres, ça serait pas visible. Ce qui est dans le chemin du Lac Nord, on parle de possibilité de voir disons le cœur de l'éolienne et plus haut, entre une à dix (10) éoliennes, je crois.

700

Chemin Dionne, village de Saint-Mathieu, je pense que c'était zéro. Je me trompe tu quand je dis ça?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

705

Oui. Quand on est de l'autre côté du lac Saint-Mathieu, on est à quelle distance des éoliennes?

PAR M. THOMAS GAGNON :

710

On parle de cinq point cinq kilomètres (5,5 km), si ma mémoire est bonne, l'éolienne la plus proche du lac.

Puis si on prend mettons, c'est pas compliqué l'histoire, je veux dire, si on prend une éolienne, comme moi j'ai été en Gaspésie, l'éolienne est là, je l'ai toute dans la face, puis mettons, moi, je suis à côté, bien, c'est normal que je l'entende.

715 Ici, on a le mont Saint-Mathieu qui est tout au sud ici, lui, il vient de nous faire comme un écran visuel puis également un écran sonore, ça vient bloquer le son. Le son, ça passe pas au travers d'une montagne, là.

720 Puis ça fera pas le tour comme ça, c'est une onde, ça cogne après la montagne, puis ça arrête là.

Ça fait que moi, qu'il y ait du bruit sur le bord du lac ou au village, ça m'inquiète pas qu'il y ait du bruit. D'après moi, il pourra pas y en avoir.

725 Il y en a qui m'ont dit, bien, regardez, le soir, on entend les gens parler de l'autre bord du lac, c'est normal qu'on entend les gens parler sur le bord du lac, mais dans ce temps-là, il vente pas. Ça fait que s'il vente pas, l'éolienne tourne pas.

730 Je pense qu'à un moment donné, il faut arrêter d'avoir peur puis des monstres épouvantables, là. Puis des éoliennes, il y en a partout dans le monde, que ce soit en Europe, aux États-Unis, qu'on aille en Ontario, je veux dire, c'est rendu, c'est pas une affaire étrange, là, ça fait partie de la vie. Puis si on veut évoluer, bien, il faut avancer.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

735 D'accord. Eh bien, je vous remercie de votre témoignage. Votre position est claire.

PAR M. THOMAS GAGNON :

740 Merci beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

745 Merci. Alors mon collègue Karim analyste me signale, puis je tiens à le dire tout de suite pour le bénéfice de la salle, c'est que l'Association dont on parlait tout à l'heure, sa position, on dit :

«Compte tenu qu'aucune garantie ne peut être donnée à l'APSLM concernant l'impact visuel et sonore et l'impact à long terme sur la valeur des propriétés du lac Saint-Mathieu et la

750 quiétude des résidents, l'Association recommande qu'aucune éolienne ou partie d'éolienne ne soit visible et audible à partir du village de Saint-Mathieu et du lac Saint-Mathieu.»

Alors on ne prend pas position contre le projet, on dit clairement qu'on veut juste pas l'entendre et les voir à partir du lac. C'est ça la position. Alors je tenais à le préciser pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur cette question. Merci.

MRC DES BASQUES

760 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

J'appellerais maintenant monsieur Bertin Denis de la MRC des Basques.

765 Alors rebonjour monsieur Denis.

PAR M. BERTIN DENIS :

770 Rebonjour monsieur Francoeur. Monsieur Francoeur, je vous présente le mémoire de la MRC des Basques, et je débute par un extrait, c'est l'avant-propos. Vous avez sûrement le mémoire, en tout cas si vous l'avez pas devant vous, vous l'avez pas loin, je débute avec l'introduction!

775 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe 1^{re} ligne «Ce mémoire...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 3^e ligne «... des Basques»)

Assistée de son CLD.

780 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 5^e ligne «Cette ouverture...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernière ligne «...sommes fiers. »)

785 Monsieur Francoeur, nous avons compris, vous l'avez compris, nous sommes, sans l'ombre d'un doute, en faveur du projet. On n'a pas à se cacher de ça. Qu'est-ce qui nous pousse, à la MRC, à être comme ça, c'est une organisation composée d'élus qui sont redevables aux citoyens et aux citoyennes à appuyer fortement le projet.

790 Bien sûr, comme partenaire public, nous avons hâte au premier chèque, vous vous en doutez bien, il y en a même qui échafaudent l'idée de le dépenser, qui suivra suite à la mise en opération du parc, ça, c'est tout à fait normal.

795 Mais avant tout, monsieur Francoeur, je me présente devant vous et devant l'assistance cet après-midi avec un sentiment existentiel rassurant qui est celui du devoir accompli. Depuis plus de dix (10) ans, l'équipe de la MRC des Basques discute, balise, concerte, encadre, structure, échange, contraint, règle l'industrie éolienne au cas où, selon l'humeur d'Hydro-Québec ou des promoteurs privés, notre territoire intéresserait quelqu'un.

800 Depuis dix (10) ans, nous raffinons nos règles avec comme objectif premier d'assurer la meilleure cohabitation possible entre les usagers existant sur le territoire et un projet éolien hypothétique.

805 Aujourd'hui, monsieur Francoeur, le 29 octobre 2015, à Saint-Mathieu, à treize heures quarante-deux (13 h 42), je sais pas au juste, heure avancée de l'est encore pour quelques heures, le projet de parc éolien Nicolas-Riou intègre dix (10) années de démarches constructives et concertées pour accueillir le meilleur projet éolien à notre avis possible sur le territoire, le projet de parc Nicolas-Riou.

810 Ça, monsieur Francoeur, c'est ça qui résume le sentiment du devoir accompli. On a tous et toutes ressenti à différentes étapes de nos vies ce sentiment heureux d'avoir fait ce qu'il faut et de l'avoir bien fait face à un défi. Ce sentiment est très stimulant puisqu'il nous donne des forces pour passer à l'étape suivante.

815 Nous avons fait nos devoirs, nous sommes maintenant prêts à avancer, prêts à passer à la vitesse supérieure. Cette vitesse supérieure, monsieur le Président, c'est la fenêtre d'opportunité qui est là devant nous et qui attend le feu vert pour démontrer tout son potentiel.

820 Vous devez vous demander qu'est-ce que nous entendons faire avec les bénéfices attachés au projet. J'insiste sur une chose, l'intention du Conseil de la MRC n'est pas de payer la liste d'épicerie hebdomadaire. On n'a pas vraiment le goût d'acheter des Tonka avec ça.

Le projet que nous défendons fait un sens dans la mesure où on utilise le rendement comme levier de développement régional pour appuyer des projets.

825 Pour vous donner un ordre de grandeur sur ces bénéfices, la présence de soixante-deux (62) éoliennes dans la MRC des Basques produira des redevances nettes estimées – puis là, c'est quand même que le projet fait pas d'argent, tout ça, c'est dans le coût d'opération du projet –

à plus de cinq cent soixante mille dollars (560 000 \$) annuellement pour les citoyens et les citoyennes de la MRC des Basques.

830

Comme administrateur et partenaire, la MRC recevra des redevances estimées à plus de trois cent dix mille dollars (310 000 \$) annuellement. C'est ça notre levier, c'est ça notre levier de développement qu'on attendait.

835

Parmi les stratégies d'investissements envisagées, mentionnons la création d'un fonds pour la participation financière dans des projets d'entreprises et pour soutenir les projets de mise en valeur récréotouristique. Ce fonds pourrait par exemple financer le projet de Parc Inter-Nations.

840

Pourquoi pas un grand centre de ski de fond pour les gens d'ici, greffé au centre de ski alpin qu'on a déjà!

845

Pourquoi pas un concept de villégiature et de congrès sur nos terres publiques au Porc-Pic entre autres où on a un site extrêmement intéressant en termes de panorama, en termes de coucher de soleil, etc. On pourrait y intégrer, on pourrait sûrement y intégrer une valeur autochtone, d'interprétation autochtone.

850

Monsieur le Président, le projet éolien fait partie des conditions gagnantes pour continuer de mettre en œuvre de beaux projets chez nous. On aurait besoin d'une salle capable d'accueillir le ROSEQ. On aurait besoin d'organiser des tournées touristiques à partir de tous les ingrédients qu'il y a sur notre territoire. Nous avons un territoire magnifique, il faut trouver des façons de le mettre en valeur, ça prend de l'argent pour faire ça.

855

Ce genre d'initiative n'est pas nouveau pour notre MRC. La première partie des audiences en septembre se tenait au Parc du Mont-St-Mathieu qui est notre fleuron du développement régional. Ce projet est le résultat frappant des bienfaits que peuvent produire lorsque les municipalités du territoire décident d'investir collectivement. La MRC est fière d'avoir coordonné ce projet et souhaite être en mesure notamment, par le levier économique du parc éolien, de créer d'autres exemples de réussite comme ça sur notre territoire.

860

En conclusion, pour cette synthèse de notre mémoire, monsieur Francoeur, je tiens à exprimer mon profond respect à l'égard des opinions de ceux et celles qui se sont exprimés devant vous durant cet exercice formidable qu'est la Commission d'enquête.

865

La MRC reconnaît pleinement que l'implantation d'un parc éolien produira des impacts dans nos communautés. Nos dix (10) ans de travail pour améliorer la réglementation et protéger certaines parties du territoire sont la preuve tangible que la cohabitation des usagers est importante pour nous.

870 Nous sommes d'avis que les séances d'information et de consultation tenues sur le territoire ont démontré l'acceptabilité sociale d'un projet éolien sur le territoire public en question. Il s'agissait d'une condition essentielle pour le consortium communautaire Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent.

875 À cet égard, rappelons que lors des consultations publiques sur le projet hydroélectrique sur la rivière Trois-Pistoles en 2004, de nombreux citoyens et environnementalistes souhaitaient voir s'établir un parc éolien.

880 Rappelons également ce rapport de la consultation des citoyens et citoyennes sur la charte de l'Écosociété où figure une intention noir sur blanc d'accueillir avec de bonnes balises un projet éolien sur notre territoire.

Nous sommes d'avis que la région des Basques est mûre pour un projet communautaire d'énergie renouvelable. L'acceptation unanime des onze (11) municipalités de la MRC pour être partenaire dans un projet éolien le confirme également.

885 En résumé, nous avons tenté d'illustrer dans notre mémoire que le projet de parc éolien Nicolas-Riou est bâti selon une forme responsable et gagnante pour les citoyens et les citoyennes de la MRC des Basques et différents usagers de la grande terre publique.

890 Considérant l'effort d'encadrement soutenu depuis dix (10) ans, ainsi que les nombreux bénéfices qui seront générés par le projet, nous demandons respectueusement au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'appuyer favorablement le projet de parc éolien Nicolas-Riou.

895 Il est pour nous un outil de développement essentiel pour le devenir de notre communauté.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

900 Je vous remercie monsieur Denis. J'ai beaucoup de questions à vous poser, parce que la MRC, effectivement, comme vous l'avez souligné, a joué un rôle clé, un rôle moteur dans ce projet.

905 Alors j'aimerais peut-être commencer par une première question, pour savoir quelle démarche de caractérisation des paysages valorisés par la population vous avez suivie à l'époque quand vous avez commencé à bâtir le RCI qui a encadré l'éolien?

Avez-vous fait une consultation et dans quelle mesure les propositions que les gens vous ont faites, lors de cet exercice d'identification des paysages valorisés, est-ce que vous avez retenu les propositions, les suggestions des gens?

910 J'aimerais que vous m'expliquiez en gros quelle était votre démarche.

PAR M. BERTIN DENIS :

915 Bien au début, ça a été par les élus, les élus entre eux voulaient voir, voulaient essayer de mesurer l'ensemble du potentiel récréotouristique, paysager, etc., de ce territoire.

920 Il y a eu, je vous dirais, en 2005-2006 une étude faite par Del Degan Massé sur tout ce potentiel-là. Ça a été une étude très exhaustive avec beaucoup de consultations par petits groupes, par visite, par comparaison. Là, je vous parle d'un temps où je n'étais pas à la barre de la MRC, mais j'avais quand même conscience des choses qui se passaient autour dans ce temps-là.

925 Ça a été vraiment le début d'un projet ou d'un grand rêve qui s'est vraiment réalisé, qui s'est conclu, je vous dirais, par le projet de Parc Inter-Nations. C'est peut-être là où on a rassemblé l'ensemble de ces données-là.

On a ciblé plein de secteurs, cinq (5) grands secteurs entre autres dans la MRC où on a vraiment identifié les potentiels de chacun.

930 On a consulté le public concerné dans ce temps-là pour vraiment bien articuler ça.

935 Pour raffiner les choses, quand on a appris qu'il y aurait un projet, qu'il y avait un fort potentiel qu'il y ait un projet éolien sur notre territoire, on a réuni les tenants du territoire, des gens qui occupent le territoire, des gens qui utilisent le territoire, par petits groupes aussi, pour vraiment voir, essayer de comprendre la dynamique, qu'est-ce qu'ils recherchaient, qu'est-ce qu'ils voulaient protéger.

C'est à partir de là qu'on a esquissé des choses qu'on a soumises à la population aussi.

940 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Mais j'aimerais préciser sur un point en particulier, le paysage. Je voudrais comprendre si c'est les gens ou si c'est les spécialistes qui ont dit, on tient à tel paysage, à tel autre.

945 Au fond, je voudrais comprendre dans quelle mesure le public a été associé à la démarche d'identification des principaux paysages qu'on voulait protéger.

PAR M. BERTIN DENIS :

950 Le public, c'est-à-dire dans les consultations, il ressortait une notion de paysage, une notion de protection de paysages, de beauté de paysages, de bien que ça nous apportait, de richesse que ça avait pour nous.

955 Il y a eu une étude panrégionale de Ruralys qui a fait la nomenclature et la démonstration de ces paysages-là, qui en a, je vous dirais, écrit ou ramené en mots certaines idées qui étaient proposées.

960 Je vous dirais que l'appui de la population dans ça ne s'est pas fait directement, là. Ça a été une idée qui a été ramassée, qui a été décrite, puis qui a été ramenée un peu après en consultation.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

965 Donc au fond, les principaux paysages, le début de la démarche d'identification, ça aura été des spécialistes qui l'ont fait et après, on a consulté les gens là-dessus, c'est ça?

PAR M. BERTIN DENIS :

970 Bien oui, c'est un peu ça. Oui, oui, grosso modo, c'est comme ça que ça s'est fait.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

C'est ce que je voulais comprendre, alors ça répond à ma question.

975 Est-ce qu'à la suite des consultations, les propositions que la population a pu faire, est-ce qu'il y en a beaucoup qui ont été intégrées, ou si on en est resté au point de vue des spécialistes? J'essaie de comprendre, au fond, est-ce que la population a joué un rôle assez déterminant dans ce qui a finalement été adopté et protégé?

980 **PAR M. BERTIN DENIS :**

La population, ça n'a pas été des consultations "at large". Ça a été des consultations par des échantillonnages de chacun des usagers du territoire plus que par une consultation "at large", quand on est venu pour déterminer où seraient les grands pans de la conservation.

985 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. J'ai posé la question à d'autres jusqu'à présent, parce qu'on voulait savoir si les montants qui vont être versés aux municipalités sont, je dirais, des profits bruts ou des profits nets. On se posait la question.

990 Est-ce que dans le cinq point cinq millions (5,5 M\$) qui est redistribué aux partenaires, est-ce qu'il y aura une partie de ça qui va être réservée au remboursement de la dette pour le soixante-quinze millions (75 M\$) versé en équité initialement. On nous a dit non, le cinq point cinq millions (5,5 M\$), c'est un bénéfice net.

995 **PAR M. BERTIN DENIS :**

La dette est remboursée.

1000 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Et la dette du soixante-quinze millions (75 M\$) est remboursée préalablement comme une dépense. Est-ce que vous pouvez nous le confirmer?

1005 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Oui, je vous confirme que ce montant-là, c'est le montant net.

1010 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

C'est le montant net. Est-ce qu'il y aurait possibilité de nous expliquer comment, à partir des revenus, donc il faut qu'il y ait un revenu nettement supérieur à ce cinq point cinq millions (5,5 M\$) qui va aux partenaires publics et au cinq point cinq millions (5,5 M\$) qui va au partenaire privé, les deux (2) ont un profit égal, alors quel profit est généré pour pouvoir payer à la fois le montant en équité, quel pourcentage des profits est dévolu à l'équité, puis quel pourcentage est dévolu en rendement aux actionnaires?

Le cinq point cinq millions (5,5 M\$), là...

1020 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Ça, là, c'est après que tout ait été payé, ça. C'est le profit net. Le profit net, on le sépare en deux (2). Cinq point cinq millions (5,5 M\$), c'est la partie qui vient aux partenaires publics. Il y a autant qui va au partenaire privé.

1025

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

C'est parce qu'à un moment donné, vous nous avez présenté un tableau, c'est dommage je ne l'ai pas sous la main, c'était marqué cinq point cinq millions (5,5 M\$) moins les paiements en équité, moins taxes et impôts. Ce qu'on a compris de cette diapositive, c'est que c'était pas un profit net.

1030

C'est pour ça qu'on a reposé et reposé la question. Là, je vois que Karim essaie de l'identifier, ce tableau; pensez-vous, Karim que vous pourriez y arriver?

1035

PAR M. BERTIN DENIS :

Une chatte y perdrait ses petits, monsieur Francoeur, parce qu'on est intégré dans deux (2) projets éoliens. Des fois, on a des données sur un projet éolien, un autre projet éolien.

1040

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais là, on parle vraiment de Nicolas-Riou, vous allez voir. On va sortir votre propre tableau qui nous a été fourni par monsieur Lagacé à l'époque, si me rappelle bien.

1045

On va prendre une petite minute, parce que c'est une question qui est quand même importante et que la Commission veut vraiment éclaircir! C'est celui-là!

Est-ce qu'on est capable de le projeter sur le grand tableau? Le voilà!

1050

On voit que ça génère le profit du projet, divisé cinquante-cinquante (50 %-50 %), partenaires publics et privé. Et une fois ce projet-là, il y a le remboursement du règlement d'emprunt, taxes et prêt, puis là, profit partenaires ÉÉBSL. Alors c'est ça que je veux comprendre.

Votre cinq point cinq millions (5,5 M\$), il est en haut à la première case ou il est en bas?

1055

PAR M. BERTIN DENIS :

Bon, il faudrait vraiment que je revoie pour vous confirmer ça, il faudrait que je revoie mes tableaux, mes tableaux pour la MRC des Basques.

1060

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1065 Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle ou d'autres qui pourraient nous éclairer? Il n'y a personne. Ah bien là, je pense qu'on va peut-être avoir le docteur du projet, l'assistant du docteur! Voulez-vous vous identifier s'il vous plait.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

1070 Michel Lagacé, représentant des partenaires publics sur le conseil d'administration de Nicolas-Riou.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1075 Alors là, je pense qu'on risque d'avoir une réponse.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

1080 Regardez, la réponse, elle est fort simple. Profit des partenaires, pour ce qui est de ÉÉBSL et RÉGIM, c'est cinq point cinq millions (5,5 M\$) annuellement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1085 Donc le cinq point cinq (5,5 M\$) est à la case bleue en bas et non pas à la case en haut où c'est marqué profit?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

1090 Tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1095 Ah, ça éclaire. Donc à ce moment-là, ça a été remboursé avant de verser aux partenaires, donc c'est un profit net qui est en bas.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

Net, exact.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1100

La réponse est précise et claire. Là, on a notre réponse. Merci monsieur.

PAR M. BERTIN DENIS :

1105

Est-ce que je vous avais donné la bonne réponse?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1110

Vous étiez incertain. Disons que monsieur Lagacé a au moins l'avantage d'être plus précis.

PAR M. BERTIN DENIS :

Il a confirmé ma réponse.

1115

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord. C'est une autre affaire de réglée, j'aime bien ça.

1120

Je vais vous poser enfin une autre question, et ça, ça touche la MRC. Vos normes de distance séparatrice avec les éoliennes, c'est de combien?

PAR M. BERTIN DENIS :

Bien nous, c'était, de mémoire, c'est quatre (4) fois la hauteur de l'éolienne.

1125

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je crois que c'est ça, effectivement. Donc on arriverait à une distance de cent soixante-quinze (175 m) multiplié par quatre (4) – c'est en mètres! Sept cent cinquante (750 m), bon.

1130

Vous avez entendu hier les questions que j'ai posées à votre collègue de la MRC voisine, et je vous la pose à vous aussi. D'abord pourquoi avoir deux (2) règles différentes entre deux (2) MRC voisines partenaires dans le même projet, et deuxièmement, pourquoi ne pas suivre les propositions de la Santé qui ont été répétées publiquement à de nombreuses reprises?

1135

Vous pouvez peut-être dire, on n'a pas été avisés par lettre, je veux bien croire, mais quand c'est de notoriété publique à ce point-là devant des commissions d'enquête, répété, c'est difficile de dire qu'on ignore.

Alors eux autres disent qu'il faudrait aller à un kilomètre (1 km).

1140

PAR M. BERTIN DENIS :

Ils disent un kilomètre (1 km)?

1145

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bien, ils disent, il faudrait aller entre huit cents (800 m) et un kilomètre (1 km), et mille mètres (1000 m). Ça, c'est le docteur qui dit ça pour la Santé.

1150

PAR M. BERTIN DENIS :

Nous, à la MRC des Basques, c'est notre aménagiste qui écrit les règlements, puis généralement, il s'instruit des règles existantes. Je sais pas au moment où il a écrit ce règlement-là, s'il avait eu connaissance de cette revendication-là du docteur. De un.

1155

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Pas juste du docteur, c'est des Services de santé gouvernementaux.

1160

PAR M. BERTIN DENIS :

Oui, c'est des docteurs, ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1165

C'est des docteurs, c'est pas un docteur, c'est pas une opinion personnelle qu'il a livrée.

PAR M. BERTIN DENIS :

1170

Nous, à la MRC des Basques, quand on a fait notre règlement, notre RCI sur l'éolien, on ne l'a pas fait en fonction du projet Nicolas-Riou. On l'a fait en fonction de la possibilité d'un projet éolien chez nous.

1175

Nous, on croyait, puis je suis très sincère avec ça, quand l'aménagiste, on a discuté des distances réglementaires, nous, on croyait qu'avec cette distance-là, on était au-delà des recommandations.

1180 L'endroit où on a constaté le plus de contestations sur la distance par rapport au bruit des éoliennes, c'était un projet qui était en terre privée le long du fleuve, près de la rivière Trois-Pistoles, et là, les gens trouvaient, puis nous aussi on trouvait qu'il y avait des éoliennes beaucoup trop collées sur les habitations. Ça fait que c'est là qu'on a imaginé, échafaudé la norme de quatre (4) fois la hauteur de l'éolienne. C'est comme ça que ça s'est traduit.

1185 La question, à ma connaissance, ne s'est pas reposée après. Nous, on croyait que cette distance-là était suffisante.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1190 Est-ce que votre aménagiste est dans la salle?

PAR M. BERTIN DENIS :

Non. Bien, mon aménagiste est dans la salle, mais pas celui qui a écrit le règlement.

1195 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors est-ce qu'on pourrait vous poser une question? Pourriez-vous vous identifier pour les fins de la transcription.

1200 **PAR M. JULIEN HARVEY :**

Julien Harvey aménagiste à la MRC des Basques depuis deux (2) ans.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1205 Je comprends que c'est pas vous qui étiez là au moment où le règlement a été fait.

1210 Mais vous, aviez-vous déjà entendu parler de la règle proposée par les Services de santé, c'est-à-dire d'adopter au minimum huit cents mètres (800 m), mais idéalement mille mètres (1000 m)?

PAR M. JULIEN HARVEY :

1215 Monsieur Francoeur, à la MRC des Basques, durant les deux (2) dernières années, il aurait été possible de modifier ces règles-là. C'est pas parce qu'il y a une norme qui est inscrite dans nos règlements qu'on peut pas être plus sévères. Vous connaissez la règle, bon.

1220 Avec cette connaissance de cause là, jamais personne au niveau de la Santé publique nous a avertis que notre règlement qui est conforme aux orientations gouvernementales et à l'ensemble des normes qui ont été sanctionnées par l'ensemble des ministères du gouvernement du Québec, donc on respectait la réglementation en vigueur, et même on est plus sévères dans certains cas, il n'y a jamais personne au niveau de la Santé publique qui a cogné à notre porte, qui nous a téléphoné, qui nous a envoyé un courriel, envoyé une lettre pour nous dire, attention MRC des Basques, peut-être que votre norme est insuffisante, avez-vous réfléchi à ça!

1225 Nous, on a un pouvoir de zonage en vertu des orientations gouvernementales de 2007 concernant l'éolien. Nous, on s'est basés sur ce pouvoir de zonage là pour, entre autres, exclure, pour établir des normes. Maintenant, c'est pas parce qu'on est habilités au niveau légal qu'on a toutes les compétences, par exemple au niveau de la médecine, pour juger de qu'est-ce qu'une bonne norme ou non!

1230 Nous, qu'est-ce qu'on fait, c'est qu'on reçoit des directives, on consulte au besoin. Mais dans un cas très précis d'éloignement comme ça, là, et puis je suis un peu surpris qu'on mette l'emphase sur cet aspect-là, parce qu'à mon souvenir, au niveau de la première partie des audiences, le docteur semblait dire, et vous me corrigerez si je me trompe, qu'il semblerait que ce soit un kilomètre (1 km), j'avais l'impression que c'était très hypothétique, puis j'étais sensible à ses remarques, parce que moi, mon devoir, c'est d'inscrire le cadre minimal dans mes règlements.

1240 Donc j'ai été surpris que le docteur apporte ces éléments d'information là qui sont, bon, s'ils sont si importants, pourquoi le ministère de la Sécurité publique ou autre instance nous aurait pas communiqué l'information!

1245 Donc nous, on juge, et là, bon, il y a pas d'habitation en deçà d'un kilomètre (1 km), donc c'est pas en théorie problématique. Peut-être que la norme n'est pas suffisante, mais là, elle n'a pas d'impact sur des habitations.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1250 Non, dans le cas précis ici, tout est à plus d'un kilomètre (1 km), je comprends.

Mais c'est parce que des fois, c'est intéressant pour une commission d'enquête de voir comment les messages se véhiculent ou s'ils s'arrêtent en cours de route et à quel endroit.

1255 Nous, si vous regardez la documentation présentement sur le site du BAPE, vous allez voir que le ministère des Affaires municipales nous a dit qu'il avait été avisé à cinq (5) reprises de porter sa norme, que les Services de la santé disaient qu'on devraient aller entre huit cents

(800 m) et mille mètres (1000 m). Mais ils n'ont jamais jugé, d'après ce que je comprends, à propos de vous communiquer cette information.

1260

PAR M. JULIEN HARVEY :

Bien, je vous confirme que le mécanisme par lequel nous on s'adapte...

1265

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Le MAMOT ne vous a pas avisés.

1270

PAR M. JULIEN HARVEY :

C'est exactement. Tout est centralisé par le MAMOT, puis nous, si on n'a pas eu l'information, bien, on n'était pas en mesure de la connaître et donc d'être sensibilisés à cet enjeu-là, si on veut.

1275

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord, je le comprends. Je posais la question aussi, c'est parce qu'à partir du moment où l'information est publique, moi, je me dis, c'est sûr que ça va jouer sur l'acceptabilité des futurs projets, à partir du moment où la population sait que le corps de la médecine dit que ça prendrait ça, puis s'ils voient que les normes sont différentes, pensez-vous que ça va jouer ou que ça jouera pas sur l'acceptabilité des projets?

1280

PAR M. JULIEN HARVEY :

Bien moi, je pense qu'il y a un devoir de la Santé publique d'aviser convenablement les gens qui sont chargés d'appliquer entre autres les pouvoirs de zonage, s'il y a lieu de le faire. Maintenant, je vous dis pas – on peut toujours adapter nos normes dans la réglementation, bon, heureusement, là, il n'y a pas d'impact au niveau du fameux mille mètres (1000 m) ici, parce qu'il n'y a pas d'habitation.

1290

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Exact.

1295 **PAR M. JULIEN HARVEY :**

Il n'y a rien qui nous empêche de demain matin, au prochain conseil, de déposer un avis de motion, de modifier notre règlement, puis là, de prendre en compte cette norme générale là. Et nous, on est tout à fait ouverts à le faire, et c'est possible de le faire dès le prochain conseil de la MRC.

1300

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ça, je comprends qu'il n'y a pas d'impact dans ce projet, parce que la plus proche habitation de résidence permanente est à un point huit kilomètre (1,8 km), si je me rappelle les données du dossier. Mais c'était plutôt pour regarder quelle était la nature du problème structurel que je posais cette question.

1305

PAR M. JULIEN HARVEY :

Bien, c'est un peu inquiétant aussi à notre égard, parce qu'on est surpris, en commission d'enquête, d'apprendre ça. Donc on partage votre opinion.

1310

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Vous avez peut-être été surpris, aussi surpris que nous-mêmes, d'accord.

1315

Monsieur Denis, une autre question! Vous avez envisagé un modèle cinquante-cinquante (50 %-50 %) dans le partage des investissements, d'accord! Le règlement disait que ça aurait pu être cinquante (50 %) et plus. C'est les corps publics qui ont sollicité dans un appel d'offres la participation d'entrepreneur privé pour devenir partenaire, pourquoi n'avez-vous pas érigé dès le départ la règle du, mettons, quarante-neuf-cinquante et un (49 %-51 %) ou cinquante-cinq (55 %) ou soixante (60 %)?

1320

Pourquoi vous avez pris cinquante-cinquante (50 %-50 %) au lieu de dire on va se donner le pouvoir de vraiment contrôler à cinquante et un (51 %)? Expliquez-moi.

1325

PAR M. BERTIN DENIS :

Bien d'abord, contrôler à cinquante et un (51 %), nous, on est des corps publics, on est des créatures qui s'occupent de législation, de gouverner. On n'a pas de capacité technique à réaliser des projets éoliens. C'est une technologie qui dépasse ou qui n'est pas de nature à nos opérations. Il nous fallait nécessairement un entrepreneur privé avec nous autres.

1330

1335 On aurait pu probablement essayer d'avoir un projet jusqu'à cent pour cent (100 %) communautaire et engager EDF ou peu importe, n'importe quel autre expert en éolien. C'est une décision d'affaires qui a été prise par l'ensemble du monde communautaire, du monde public dans ce domaine-là, qui a été, je vous dirais – bien moi, je pense que ce qu'on avait vécu jusqu'à maintenant, c'était souvent du trente pour cent (30 %), du quarante-neuf-cinquante et un
1340 (49 %-51 %) – je vous dirais que moi, dans mon imaginaire à moi de décideur à ce moment-là, moi, je trouvais que cinquante-cinquante (50 %-50 %), c'était raisonnable.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1345 Vous teniez pas à assurer la primauté des corps publics avec mettons une norme qui a été acceptée par l'industrie dans beaucoup d'autres domaines, pas seulement dans d'autres domaines, mais dans d'autres projets, du cinquante et un-quarante-neuf (51 %-49 %), pour assurer la primauté du corps public?

1350 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Non, ça n'a pas été une discussion difficile. Ça a été une entente, je vous dirais, entre nous facile à faire. Il n'y a pas eu de questionnement majeur sur ce dossier-là.

1355 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Là, vous avez fait l'expérience de ce projet-là, ça semble, jusqu'à présent, fonctionner, le partenariat est en place, vous pilotez le projet, ça avance.

1360 Est-ce que votre réflexion à l'avenir vous amènerait à envisager d'autres modes de fonctionnement? Le modèle en question, est-ce que pour vous, c'est le meilleur ou si ça pourrait être amélioré? J'imagine, je sais pas, moi, n'importe quoi d'autre, avez-vous songé à optimiser ce genre de formule de d'autres façons?

1365 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Bien, je vous dirais par expérience à la MRC des Basques, on avait un projet de minicentrale au fil de l'eau dans lequel on était cent pour cent (100 %) partenaire. À ce moment-là, on engageait une firme qui aurait fait l'entretien, la maintenance, l'installation et l'assurance
1370 qualité technique, technologique de cette entreprise-là.

Selon les planifications qui avaient été faites, c'était beaucoup plus petit que ce dont on parle aujourd'hui, là, mais c'était tout à fait réalisable. Je vous dis pas que ce serait pas envisageable dans un autre ordre de discussion d'un autre projet, ce serait fort envisageable, oui.

1375

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Avez-vous déjà pensé à des modèles qui pourraient être public-public, c'est-à-dire, je sais pas, moi, partenaires mettons avec Hydro-Québec dans un projet au lieu de le faire avec un secteur privé puis dire, on va donner au privé les études, la gérance, des choses comme ça? C'est quand même une ressource publique, et puis de l'exploiter conjointement avec du public?

1380

PAR M. BERTIN DENIS :

Monsieur Francoeur, on va se faire les dents sur ce projet-là, puis on verra!

1385

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ah bien, c'est ça, donc vous me dites que vous n'excluez pas de voir d'autres modèles, c'est ça que vous me dites, là? C'est ça ma question.

1390

PAR M. BERTIN DENIS :

C'est pas exclu. C'est pas exclu totalement. Je vous le dis, dans la minicentrale, on était cent pour cent (100 %) communautaire. On était cent pour cent (100 %) propriétaire de cette entreprise-là, de ce projet-là.

1395

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Est-ce qu'il a été envisagé comme une possibilité qu'éventuellement, le projet puisse s'agrandir et que le partenariat puisse effectivement se perpétuer, si jamais il y avait des possibilités d'agrandissement?

1400

PAR M. BERTIN DENIS :

Bien là, pour le moment, on n'a pas eu de discussion de cet ordre-là.

1405

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Même dans la convention d'actionnaires, c'est pas prévu, vous n'avez pas rien prévu?

1410

PAR M. BERTIN DENIS :

C'est prévu, mais je veux dire, il n'y a pas de discussion, il n'y a pas de projet en chemin. Il y a une ouverture peut-être si l'occasion se présentait.

1415 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

OK. Donc comme possibilité mais pas de projet.

1420 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Bien, je vous dirais, on n'a comme rien en arrière de la tête en disant ça, là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1425 C'est normal que les partenaires normalement se disent on continuera ensemble si jamais on veut aller plus loin. Ça, on voit ça dans tous les contrats d'affaires.

PAR M. BERTIN DENIS :

1430 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

C'est ça que vous me dites, au fond?

1435

PAR M. BERTIN DENIS :

Oui. Les bons mariages, ça peut aller beaucoup plus loin que le premier jour.

1440 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Donc c'est pas exclu, mais il n'y a rien sur la table, puis il n'y a rien de prévisible.

PAR M. BERTIN DENIS :

1445

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1450 Je vous comprends bien de cette manière.

PAR M. BERTIN DENIS :

Exact.

1455 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Bon, c'est bon. Pouvez-vous me dire quelles sont les trois (3) municipalités qui se sont retirées et pourquoi?

1460 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Qui se sont retirées?

1465 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Oui, on nous a dit hier qu'il y avait trois (3) municipalités qui se sont retirées du projet.

1470 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Dans la MRC des Basques?

1475 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Je sais pas si c'est dans la MRC des Basques ou ailleurs.

1480 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Non, c'est pas dans la MRC des Basques. Dans La Matapédia, je sais qu'il y avait à un moment donné des municipalités qui voulaient avoir un projet exclusivement municipal, mais c'est des détails que je peux pas, j'embarquerai pas dans ça, parce que je suis pas assez au courant, là.

1485 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

OK.

1490 **PAR M. BERTIN DENIS :**

J'ai eu vent de ça, mais je peux pas vous donner de détails.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

OK. Alors si c'est pas vous qui le savez, on va poser la question à d'autres.

1495 Bon bien écoutez, ah oui, j'aurais une dernière question! Les autorités fédérales nous ont
dit qu'il existait des systèmes qui permettent d'éteindre les lumières des parcs éoliens et de les
allumer lorsqu'un avion se présente ou lorsqu'une migration d'oiseaux, c'est même capable
paraît-il de détecter une migration même de petits oiseaux. Et là, à ce moment-là on allume les
1500 lumières. Ça fait une différence pour, semble-t-il, si on l'allume lorsque c'est nécessaire au lieu de
l'avoir tout le temps.

Question : est-ce que c'est envisageable pour vous autres, une solution comme ça, pour
régler un problème qui est récurrent, vous l'avez entendu ici souvent?

1505 **PAR M. BERTIN DENIS :**

À une question comme ça, monsieur le Président, je vous référerais à notre autre cinquante
pour cent (50 %)! C'est notre expert en technologie et en entretien.

1510 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Là, vous êtes en train de me dire que c'est l'autre cinquante pour cent (50 %) qui mène, là!

PAR M. BERTIN DENIS :

1515 Non, mais vous me dites, savez-vous si ça existe, là, bon! Moi, je vous dis qu'on peut
toujours être utopique puis penser au monde idéal. Je pense que si c'est quelque chose de
possible et de réalisable, c'est quelque chose qu'on peut envisager, là. C'est quelque chose qu'on
peut envisager.

1520 Est-ce que vous m'affirmez que c'est quelque chose qui existe?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1525 Si vous allez sur le site Internet du BAPE, vous verrez une réponse des autorités fédérales
nous disant que ça existe et que la réglementation le permet et cite même l'article du règlement
qui le permet.

PAR M. BERTIN DENIS :

1530 Bien, monsieur Francoeur, avant d'épiloguer sur ce sujet-là, je vais consulter mon autre
cinquante pour cent (50 %) pour faire la possibilité physique de faire ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1535

C'est une réponse habile, vous méritez votre titre de préfet, un bon politicien!

Écoutez, ça termine notre liste de questions, je crois avoir épuisé la liste. Alors il me reste à vous remercier. On vous a tenu un petit peu plus longtemps, mais vous avez été un acteur principal, alors on s'en permet un petit peu plus, vous comprenez!

1540

PAR M. BERTIN DENIS :

Monsieur Francoeur, on est extrêmement fiers de ce projet-là, puis je pense qu'on a répondu à la majorité de la population en termes d'efforts pour essayer d'amalgamer ça avec les intérêts et les ambitions de notre population, puis on en est très fiers.

1545

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors il me reste à vous remercier.

1550

PAR M. BERTIN DENIS :

Merci beaucoup.

1555

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

J'inviterais madame Luce Balthazar, la directrice générale du Conseil régional de l'environnement.

1560

Bonjour madame Balthazar.

1565

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

Monsieur le Président, vous m'excuserez, j'ai la voix très écorchée. Heureusement, c'est un très court mémoire. Oui, j'ai ma bouteille, je suis équipée, Kleenex et tout.

1570

C'est un très court mémoire qu'on présente aujourd'hui, et puis je ne le lirai pas, je vais seulement présenter l'argumentaire qui a conduit à la formulation de deux (2) recommandations.

1575 Donc c'est pas parce que le projet n'est pas gros ou important qu'on n'a pas un gros mémoire, c'est parce qu'on connaît très bien ce projet-là depuis le début. On a participé à la mise en route, notamment en étant membre de l'ancien conseil d'administration de la Conférence des élus.

1580 Or rapidement je présente, je suis en page 2, le Conseil de l'environnement. Je pense que vous le connaissez, vous nous rencontrez dans toutes les audiences que vous présidez. Mais pour les autres membres de l'auditoire, c'est donc un organisme de concertation régionale en environnement et en développement durable qui œuvre dans la région depuis 1976 quand même, et depuis 96, on s'est divisés de la Gaspésie, et maintenant, on représente les huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent. Donc c'est depuis 96.

1585 Je veux dire que pendant presque dix (10) ans, il y a eu seulement deux (2) conseils de l'environnement au Québec, ici et au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1590 Les dossiers historiques du CRÉ, c'est la forêt et le Saint-Laurent, mais la question énergétique a pris beaucoup d'importance ces dix (10) dernières années, entre autres à cause du développement éolien. On a connu un développement éolien intensif et précipité dans la région il y a quelques années, donc on a participé à plusieurs audiences et fait plusieurs démarches. C'est pour ça qu'on connaît assez bien ce sujet-là.

1595 Donc vous aurez quand même constaté qu'on n'a pas fait de demande d'enquête pour celui-ci, c'est parce que plusieurs de nos questions avaient déjà été répondues par des démarches antérieures.

1600 On se présente donc, le préalable à notre première recommandation, je suis en page 3 si vous suivez, la vision globale du Conseil de l'environnement en matière d'énergie, c'est de promouvoir, de favoriser des énergies vertes et renouvelables. Principalement quand on peut contextualiser avec la réduction de la consommation de pétrole, également en tenant compte des efforts qu'on peut faire en efficacité énergétique, en transport en commun, électrification des transports. Pour nous, tout ça fait un tout cohérent, et c'est à l'intérieur de ça que s'inscrit notre appui au développement des différentes filières d'énergie renouvelable dont l'éolien.

1610 Ce qui est une priorité sur la question énergétique depuis quelques années, c'est la réduction de la consommation de pétrole. On a mis sur pied en fait une démarche de réduction de la consommation avec des partenaires régionaux, plan régional, etc., et à l'intérieur de ce plan-là, il y a un appui au développement de la filière d'énergie renouvelable dont l'éolien, biomasse, etc.

Et on va plus loin, si on a un intérêt du point de vue environnemental et énergétique, on estime, on considère les énergies renouvelables peuvent être aussi des leviers pour les régions.

1615 On en a entendu beaucoup parler. Donc enfin du développement non polluant que les régions peuvent prendre. On voit beaucoup d'avantages à l'intérieur de cette filière-là.

1620 Bien sûr, il faut que ce soit bien encadré, puis je pense qu'il y a eu de grands projets avec l'énergie éolienne, donc on considère ça comme étant un levier très intéressant pour les régions. Puis j'énumère les différentes raisons, entre autres ne serait-ce que pour favoriser le marché du carbone, favoriser des produits québécois qui auraient une faible empreinte en carbone pour favoriser des développements, des ventes d'énergie en substitution du pétrole, des hydrocarbures chez nos voisins.

1625 Pour éviter aussi le recours, si on a des nouveaux investissements dans la région ou au Québec, si on a une bonne offre d'énergie renouvelable, bien, ça éviterait que ces nouvelles industries consomment du mazout, par exemple, pour leur énergie. Donc en offrant plusieurs possibilités d'énergie renouvelable, ça permet de pas recourir à de l'hydrocarbure, du pétrole, surtout du mazout lourd pour les nouvelles industries.

1630 Maintenant, on présente, je suis en page 4, ce projet-là, pour nous, appartient à une nouvelle génération de parcs éoliens. Comme j'ai mentionné plus tôt, on a connu un développement extrêmement rapide au milieu des années deux mille. On a participé à de très nombreux mémoires. On a beaucoup critiqué la rapidité d'implantation des éoliennes dans l'Est du Québec de façon générale.

1635 On parlait de RCI éolien tout à l'heure, il n'y a rien de ça qui existait. Il n'y avait aucune norme, aucune indication. Le gouvernement a lancé des appels d'offres avec rien, pas de portrait de paysage, pas d'information sur les voies migratoires.

1640 Vraiment on a défoncé les portes. Il y a eu beaucoup beaucoup d'évolution. Par exemple, le portrait du paysage dont on parlait plus tôt; le seul fait qu'au ministère, on a embauché des experts qui font le suivi de l'avifaune, il y a eu donc beaucoup de développement.

1645 Et je mentionne, outre les dates auxquelles on a participé, beaucoup de travaux de planification au niveau des terres publiques, avec la CRÉ et la Commission de ressources naturelles, on a joué un rôle de premier plan dans tous ces travaux-là, incluant de participer à la Régie de l'énergie pour demander des critères pour améliorer par le biais, ça, c'est par l'entremise de notre regroupement national de conseils d'environnement, demandant par exemple des critères plus sociaux, plus environnementaux pour les appels d'offres.

1650 Or notre action a été assez intense pendant plusieurs années et on considère que ce parc-là appartient à une nouvelle génération qui n'a rien à voir avec celle qu'on a connue des premiers projets.

1655 Les derniers projets dans le Bas-Saint-Laurent, je dois dire, on n'a pas demandé d'enquête non plus parce que globalement, on était satisfait.

1660 Évidemment, c'est un projet régional, puis on regarde pas toujours de façon très pointue localement, on estime que c'est aux autorités locales à le faire, parce qu'on n'aurait pas la capacité non plus de faire des suivis aussi locaux dans les huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent. Donc on s'en tient quand même à des généralités.

1665 Ainsi donc, on considère que ce projet-là peut être bonifié au plan local, mais on recommande globalement l'implantation du parc éolien en raison des avantages économiques, sociaux et environnementaux qu'il présente pour la région bas-laurentienne.

Or, c'est notre première recommandation, la principale.

1670 Je poursuis, il en reste une seule autre, parce qu'il y a eu des préoccupations très récentes à l'égard des chiroptères.

C'est un sujet qu'on aurait pu traiter en dehors d'un BAPE, néanmoins on profite de l'occasion pour en parler. Je suis en page 6, si vous cherchez à me suivre!

1675 Sur les populations de chiroptères au Québec, le mot adéquat est le mot hécatombe. Présentement, on assiste à des taux de mortalité très effrayants, on parle de l'ordre de quatre-vingt-cinq (85 %) à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de taux de mortalité des chauves-souris au Québec, en Amérique du Nord, des chauves-souris résidentes, celles qui hibernent au Québec.

1680 Il y a moins d'un an, ça s'est fait assez rapidement, c'est le syndrome du museau blanc, et il y a moins d'un an, Environnement Canada a ajouté trois (3) nouvelles espèces de chauves-souris à espèces en voie menacées et ça, c'est très rare comme ça, trois (3) espèces d'un coup, tout de suite au niveau d'espèces menacées. C'est un décret d'urgence, description d'urgence. Ça montre à quel point c'est préoccupant.

1685 On a également consulté des scientifiques, des experts de la Direction régionale ici, Faune et Forêts et Parcs du Québec au Bas-Saint-Laurent. Et il y a des mesures d'atténuation possibles. On peut faire quelque chose.

1690 Or le ministère de l'Environnement lui-même a publié une fiche d'information qui suggère, il appelle ça des pratiques de gestion bénéfique, mais on pourra s'entendre que c'est des mesures d'atténuation, et ici, la Direction régionale a demandé une rencontre avec le promoteur pour convenir de mesures d'atténuation, les périodes d'application de ces atténuations-là.

1695

Or, il y a quelque chose à faire, ça met pas du tout le projet en péril, mais on parle d'une population extrêmement fragilisée. On n'était pas si inquiets que ça il y a pas si longtemps, mais là, on parle d'un taux de mortalité si élevé. Bon, vous savez sans doute que les chauves-souris, ce sont des insectivores, et l'impact sur la population d'insectes va être notable, et même sur l'agriculture, et même sur l'utilisation de pesticides, on en parle beaucoup récemment, alors ça aide beaucoup à la lutte en milieu agricole, entre autres rôles que peuvent représenter les chauves-souris.

1700

Donc notre deuxième recommandation, elle est simple, on nous invite à rencontrer les experts du ministère de l'Environnement et à exiger dans votre rapport l'application des mesures proposées par Environnement Canada et toute autre mesure d'atténuation qui serait proposée par les experts, ici de la Direction générale, ou de d'autres experts, soit d'Environnement Canada, soit de Forêts, Faune et Parcs du Québec.

1705

Alors ça conclut ma présentation. Je suis disponible pour vos questions.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1710

Je voudrais vous poser quelques questions. Les outils qu'on donne en matière d'aménagement et de planification territoriale de la part du ministère, entre autres des Affaires municipales et les autres ministères, ils ont des outils, ils ont des guides, des choses comme ça. Est-ce qu'à votre avis, avec l'expérience que vous avez, est-ce que ça encadre suffisamment le développement de l'éolien dans une région comme celle-ci?

1715

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1720

Pas nécessairement localement. Il faut regarder aussi de façon très locale, parce que les orientations, je suis forcée de dire que les orientations, particulièrement au niveau du ministère des Affaires municipales, ont été adoptées à toute vapeur.

1725

Ça s'est fait très rapidement, et il fallait très rapidement redresser cette filière-là, parce que oui, il y a présentement des conflits qui existent ailleurs au Québec, et c'était très intense. Il faut le dire, il y a eu des municipalités très en colère, or ça a été adopté rapidement, trop rapidement, je veux dire. Et les municipalités se sont fiées sur ces orientations-là il y a plusieurs années, et puis on est parti de ça.

1730

Mais quand on regarde très localement les projets, puis c'est pour ça qu'on participe aux travaux de consultation préalables, il y a toujours des améliorations par rapport à certaines fragilités.

1735 Mais on part vraiment de rien, nous, puis on considère qu'il y a une très grande amélioration. Mais je le dis dans le mémoire, localement, il peut toujours y avoir amélioration.

En plus, il y a des outils qui ont été adoptés, par exemple un RCI éolien, je pense pas qu'une municipalité ou une MRC peut revenir sur son RCI après avoir donné un avis de recevabilité au promoteur. Il y a aussi ça.

1740 Ils sont pris souvent, puis on voit ça dans plusieurs – en tout cas, il y a peut-être des exceptions, mais de façon générale, quand il y a eu un avis de recevabilité, de conformité avec la réglementation, même si le projet souvent voit le jour plusieurs années plus tard, puis que la connaissance a évolué, bien, ça prend peut-être un BAPE ou une décision gouvernementale pour changer ça.

1745 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Une autre question. À la page 4 de votre mémoire, vous dites :

1750 «À l'instar de la majorité des commissions du BAPE sur le dossier, le CRE BSL soulevait des inquiétudes quant aux impacts cumulatifs des éoliennes sur les paysages et la faune aviaire notamment lorsque ces parcs sont situés dans la voie migratoire le long du Saint-Laurent.»

1755 Ces inquiétudes, vous les basez sur quel fait vérifiables? Est-ce qu'on a atteint un seuil critique avec le nombre de parcs éoliens et est-ce qu'on a des indications scientifiques sérieuses qui disent que les impacts cumulatifs, ça mérite d'avoir des inquiétudes à ce sujet-là?

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1760 En vérité, il y a plus beaucoup de projets, il y avait une bande qu'on suggérait de cinq kilomètres (5 km) le long du littoral, il n'y a pas eu beaucoup de projets éoliens dans cette bande-là depuis ça.

1765 Puis si je prends l'exemple à Sainte-Luce, Kruger avait un projet qui a été, à notre grand étonnement, accepté par la Régie de l'énergie, notre grand étonnement parce que s'il y avait un endroit qui s'ajoutait à plusieurs parcs éoliens dans la voie migratoire, lui était de trop, en plus c'était un projet qui contrastait, en tout cas qui cadrerait pas bien avec les préoccupations au niveau du paysage à Sainte-Luce, or...

1770 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Vous parlez de quel projet?

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1775 Kruger à Sainte-Luce.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1780 À Sainte-Luce?

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1785 Oui. Puis en fait, il a dû se retirer. Je pense que c'est un des rares cas de promoteur qui s'est retiré. En tout cas, il y a eu tellement un désaveu, puis on est intervenus, nous, là-dessus, de ce projet-là par la communauté locale et environnementale, ils ont dû se retirer.

Donc il n'y a pas eu beaucoup de projets.

1790 Ce qui était le problème à ce moment-là, on parlait de l'impact appréhendé, c'est qu'effectivement, il n'y avait pas les connaissances des experts, palier fédéral comme provincial au niveau faunique, ils mettaient les mêmes signaux d'alarme, ils étaient alertés, ils étaient extrêmement inquiets, j'ai eu plusieurs interventions, entretiens ou contacts avec des experts, soit fédéraux ou provinciaux, d'accumulation de plusieurs parcs éoliens.

1795 Il s'agit pas de quelques éoliennes ou un ou deux (2) parcs, mais vraiment, on parle de milliers d'éoliennes qui s'implantaient dans un court laps de temps dans une zone qu'on considérait très sensible.

1800 C'est pas seulement cinq kilomètres (5 km), la voie migratoire, quand on consulte des experts, parfois ça peut aller un peu plus loin dans les terres, des fois c'est un peu moins, mais c'était, ce cinq kilomètres-là (5 km), c'était la convention par mesure de précaution qui avait été suggérée par les organismes fauniques mais aussi québécois. On a beaucoup travaillé avec le Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent et l'ensemble du réseau québécois là-dessus.

1805 Maintenant, il y a pratiquement plus de projets dans cette bande-là. On a quand même pu l'intégrer dans les plans, le Plan de développement des terres publiques, le volet éolien, au ministère, on a pu intégrer ça.

1810 C'est la seule chose qu'on a, vraiment concrète, et ça figure sur une carte, le Plan de développement des terres publiques. On a pu l'intégrer aussi dans le PRDRT, le Plan de développement de la CRRNT, la Commission sur les ressources naturelles. Alors il y a aussi un grand plan de développement régional où on a pu faire intégrer ça aussi.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1815 Je constate que vous avez suivi de nombreuses audiences, vous avez une bonne expérience là-dedans, vous savez que pour les promoteurs comme pour les scientifiques dans les ministères, l'évaluation des impacts cumulatifs, c'est une tâche très compliquée.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1820 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1825 On s'est rendu compte, en posant des questions au début de cette audience, que les suivis des différents parcs éoliens ne sont pas rendus publics.

1830 Est-ce qu'à votre avis, rendre ces suivis publics aiderait à comprendre l'effet cumulatif de ces parcs?

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1835 Je pourrai jamais répondre non à une question comme celle-là! Bien sûr qu'on est toujours favorables à ce que de l'information soit publique.

1840 Ceci étant dit, on n'est pas le grand public, comme nous, notre organisation, et puis on a accès à plusieurs informations. On travaille beaucoup au niveau de la protection de la biodiversité au niveau régional avec ces mêmes experts là, donc on avait fait un portrait de la biodiversité en terres privées récemment, et forêts et agricoles, et puis ces données-là sont relativement accessibles, peut-être pas auprès du très grand public, mais oui, on serait d'accord bien entendu.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1845 Et est-ce qu'il n'y aurait pas, à votre avis, si on veut avoir un portrait cumulatif, puis si on veut savoir si on s'approche de certains seuils d'irréversibilité ou pouvoir voir les tendances dans certains dossiers qui peuvent se dessiner avec l'accumulation du nombre de projets, est-ce qu'il n'y aurait pas nécessité que ces suivis soient standardisés pour permettre une agglomération des données, des comparaisons et des synthèses capables – parce qu'il faut que les données soient comparables pour pouvoir les mettre ensemble.

1850 Pour l'instant, on n'a aucune garantie que ça va dans ce sens, et qu'est-ce que vous en pensez?

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1855 Je vous dirais que je serais plus inquiète, effectivement, s'il y avait possibilité de plusieurs autres projets dans la voie migratoire, ce qui n'est pas le cas. Il y a une certaine limite présentement avec la capacité d'Hydro-Québec pour accueillir des nouveaux projets éoliens, ça fait que pour nous, le gros du domaine éolien dans la péninsule ou le long du littoral, ce qui nous concerne, nous, plutôt au Bas-Saint-Laurent ou tout l'Est du Québec, on est sur la fin, là.

1860 Puis il y a plusieurs projets qu'on a empêchés, façon de parler, qui n'ont pas finalement vu le jour, parce que, je pense à la Matanie, je vous ai donné le cas de Sainte-Luce dans la Matanie.

1865 Les autres projets – c'est probablement en fait parce qu'on est au courant de la situation au niveau de la Régie de l'énergie – les autres projets qui ont été acceptés dans la région étaient en dehors complètement de la voie migratoire.

1870 Or s'il y avait encore possibilité de plusieurs projets de parcs éoliens dans la voie migratoire, oui, je serais beaucoup plus inquiète. Présentement, on fait un suivi, mais on peut considérer que l'effet cumulatif s'est relativement stabilisé dans le Bas-Saint-Laurent.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1875 Mais est-ce que vous voyez ça uniquement pour les migrations ou si ces suivis-là pourraient s'adapter aussi à toute la question des chauves-souris, s'adapter à l'original, à son comportement et tout, enfin couvrir l'ensemble des volets que couvrent ces suivis?

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1880 De toutes les espèces fauniques, vous voulez dire?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1885 Oui.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1890 OK. Parce qu'il faut bien comprendre, quand on parle d'une voie migratoire, la différence d'un suivi des populations, c'est que là, on parle d'une population entière qui peut se retrouver au même endroit, et puis parmi celle-là, il y a des espèces menacées. Or c'est pour ça que c'était la demande la plus criante.

1895

Pour l'instant, on n'a pas constaté d'impact négatif sur les originaux, à part l'avifaune, il semblerait qu'au contraire, il y a une fréquentation assez intensive d'originaux dans les parcs éoliens ailleurs au Bas-Saint-Laurent. C'est l'information que j'en ai, mais ce sera peut-être à valider ou à vérifier avec des experts.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1900

On n'a pas de suivi de population. Ça a été fait sur la base de statistiques de récolte, et c'est très aléatoire comme portrait.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1905

Il faudrait vous adresser aux experts fauniques du ministère ici.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1910

On a posé les questions.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1915

Parce qu'ils sont très compétents, je le souligne, et puis ils font les suivis de population. Ils pourraient vous répondre plus précisément, les suivis, en l'occurrence au niveau des espèces, au niveau des rapaces, par exemple.

1920

Ça fait qu'ils ont suivi plusieurs espèces, ils font ce suivi-là, mais on travaille, je vous le dis par ailleurs, beaucoup avec ces mêmes personnes là sur les portraits de la biodiversité. On nous mentionne pas la présence d'éoliennes comme étant une menace pour la biodiversité dans le Bas-Saint-Laurent, sauf les préoccupations qu'on pourrait avoir sur les corridors migratoires et récemment, les chauves-souris.

1925

Mais c'est pas du tout mentionné. On va parler plus de construction de routes pouvant fragmenter les habitats que les impacts des éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1930

Une dernière question. Vous avez mentionné l'inclusion de trois (3) nouvelles espèces de chauves-souris dans la liste des espèces menacées d'Environnement Canada, et vous avez fait référence aux mesures d'atténuation que propose Environnement Canada.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

Oui.

1935

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Est-ce que ces mesures-là devraient être intégrées au décret du promoteur? C'est-à-dire, au fond, de les faire gérer par le gouvernement du Québec, parce qu'il est plus près, disons, du projet, ou si on laisse ça au niveau fédéral?

1940

Comment vous voyez ça? Est-ce que le Québec devrait s'impliquer là-dessus?

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1945

Oui, c'est ce qu'on aurait fait s'il n'y avait pas eu de BAPE. On va examiner votre rapport sous cet angle-là puis on va intervenir pour que ce soit inscrit dans le décret.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1950

Dans le décret.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1955

Ah absolument. Autant les mesures d'Environnement Canada qui sont, dans le fond, indicatives, parce qu'elles s'appliquent plus aux terres publiques, mais on va demander qu'aussi les mesures d'atténuation demandées par la Direction régionale du ministère de la Faune soit également satisfaites et inscrites dans le décret.

1960

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Eh bien, il me reste à vous remercier, ça fait le tour de mes questions.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR :

1965

Merci à vous.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1970

Merci de votre participation.

1975

Alors Karim me signale une information. Si vous voulez vérifier ce que les autorités fédérales disent des systèmes de détection, c'est dans le document DQ10.1 dans la documentation du BAPE. Pour les lumières, mais peut-être que ça peut s'appliquer aussi pour détecter des migrations, parce que c'est ce qu'on nous laisse entendre, que ça peut détecter des vols d'oiseaux. Alors voilà, le document, c'est le document DQ10.1, si vous voulez vous y référer.

1980

Alors écoutez, je vais décréter une pause de quinze minutes (15 min), et puis on va reprendre après! Alors on y va pour quinze minutes (15 min), si vous voulez bien! On revient à et cinq (5).

1985

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER**

1990 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors si vous voulez bien reprendre vos places, nous allons reprendre le cours de l'audience!

1995 Alors j'appellerais madame Amélie Larouche au nom de la Première Nation Malécite de Viger.

Rebonjour madame Larouche.

2000 **PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :**

Rebonjour.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2005 Alors vous connaissez les règles du jeu, on vous donne la parole.

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

2010 Oui. Alors je vais présenter le mémoire au nom du gouvernement de la Première Nation Malécite de Viger.

Alors comme la Première Nation n'est pas très connue au Bas-Saint-Laurent, je vais me permettre de faire une présentation de ce qu'est la Première Nation.

2015 **LECTURE DU MÉMOIRE**

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2020 Merci. Une première question! À la page 4 de votre mémoire, vous parlez des risques potentiels de destruction de sites archéologiques. Avez-vous des indices où il pourrait y en avoir dans le terrain où se trouve le projet?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

2025 Là, on a eu la couche où il y a une étude de potentiel archéologique qui a été faite, mais pour les chemins, on sait pas si ça va passer, il va y avoir des changements, des fois il peut y avoir

des changements de trajectoire de chemins de construits, il va y avoir la construction de chemins. Là, il y a des préoccupations, il va falloir faire un suivi tout au long du projet.

2030 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Mais vous n'avez pas de sites précis en tête à ce moment-ci, ça va être à explorer en cours de route pendant le projet?

2035 **PAR Mme AMÉLIE LAROCHE :**

Dans le projet, la firme qu'a embauchée EDF, PESCA a ciblé des sites, puis oui, il y en a des sites, mais ils ne sont pas touchés.

2040 Il y en a dans le grand projet de parc éolien, à l'intérieur il y a des sites archéologiques.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2045 D'accord. Deuxième question! Dans la même page, vous parlez des redevances territoriales qui sont versées au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et vous dites que vous voudriez que cinquante pour cent (50 %) reviennent au bénéfice du Parc Inter-Nations.

Vous avez, j'imagine, formulé cette demande au ministère?

2050 **PAR Mme AMÉLIE LAROCHE :**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2055 Pouvez-vous me dire quand et quelle réponse vous avez eue jusqu'à présent?

PAR Mme AMÉLIE LAROCHE :

2060 Là, ça doit être en mai.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2065 De cette année?

PAR Mme AMÉLIE LAROCHE :

Oui, de cette année.

2070 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord.

2075 **PAR Mme AMÉLIE LAROCHE :**

Puis on pourrait fournir la réponse qu'on a eue qui n'est pas positive, à l'heure actuelle.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2080 Ça a été juste un accusé réception ou bien ils vous ont dit que c'est pas possible?

PAR Mme AMÉLIE LAROCHE :

C'est pas possible.

2085 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Ils vous ont dit que c'était pas possible?

2090 **PAR Mme AMÉLIE LAROCHE :**

Oui.

2095 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Vous pouvez nous en faire tenir copie de cette lettre?

PAR Mme AMÉLIE LAROCHE :

2100 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2105 D'accord, on compte sur vous pour le faire. Vous la ferez parvenir au coordonnateur, monsieur Maxandre Guay Lachance, d'accord!

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

Oui.

2110 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

2115 Troisièmement, vous dites «un parc semblable à celui-ci réalisé en cogestion avec la MRC des Basques bénéficie d'un financement annuel majeur grâce à une entente signée entre deux (2) MRC sur leurs territoires publics sur lesquels le parc régional est situé, ainsi qu'avec le gouvernement.»

Donc il y a un autre parc, il y a un précédent de posé dans le même sens?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

2120

Oui, exactement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2125

Quel est le nom de ce parc?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

2130

Le Parc du Massif du Sud.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2135

Ça, c'est le parc du Massif du Sud, OK, vous l'évoquez plus loin. Et là, je me demandais si c'était le même.

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

Oui, c'est le même.

2140

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

C'est le même, bon, OK. Ça répond à ma question.

2145 Vous dites «le projet est d'autant plus intéressant – là, vous parlez du Massif du Sud – que les droits de location en terres publiques représentent un montant substantiel», pouvez-vous me donner une idée du montant en question?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

2150 Ça tourne à peu près autour de cinq mille neuf cents du mégawatt (5900 \$/MW).

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2155 D'accord. Ça, c'est pour le loyer payé au ministère. Je commence à comprendre que le montant est substantiel. D'accord.

2160 Dans ce cas-ci, dans le cas du TNO Boisbouscache, quel est le montant du loyer, est-ce que c'était cinq mille trois cent trente-trois (5333 \$/MW), si je ne m'abuse? Ou si c'était cinq mille neuf cents (5900 \$/MW)? Pour les droits payés au ministère. Vous ne savez pas? Bon. On posera la question au ministère, ça va.

2165 Quand vous parlez du Club Appalaches, vous dites que les droits ont été octroyés au Club, l'ont été sur une de vos terres, mais dans le moment, il y a une injonction qui empêche de chasser et de pêcher à d'autres personnes que les membres du Club.

Est-ce que des Autochtones de la Nation Malécite ont défié cette injonction et y a-t-il eu des poursuites?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

2170 Nous avons défié cette injonction, mais il n'y a eu aucun constat d'activité. Les membres y ont été, mais il n'y a pas eu...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2175 Ils ont été chasser et pêcher sur le territoire, mais il n'y a pas eu de suite juridique.

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

2180 Non, il n'y a pas eu personne qui les ont interceptés.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ah, ils ont passé inaperçu.

2185

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

Oui c'est ça.

2190

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ah bien là, c'est autre chose! C'est parce que je sais qu'il y a des Autochtones qui vont dans les réserves gouvernementales, etc., et là, je me demandais, dans un territoire interdit par injonction comment se posait le problème au plan juridique, et je me demandais si vous aviez des cas d'espèce à nous fournir qui m'auraient...

2195

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

Mais nous, on encourage nos membres à y aller.

2200

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord. Et vous savez si ça se fait? Vous dites oui, il y en a qui l'ont fait?

2205

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2210

D'accord.

Il y a quelque chose qui a été un peu nébuleux pour moi. Redevances territoriales et contributions additionnelles. Vous dites que «toutes les MRC du projet se redistribuent des montants de redevances territoriales que l'on nomme aussi contributions additionnelles. Cinquante-cinq (55 %) iront à la MRC hôte et quarante-cinq (45 %) à l'ensemble des autres».

2215

Là, ça m'a surpris, cette forme de partage, parce que je ne l'avais pas comprise comme ça jusqu'à présent.

2220

Je pensais que le partage était en fonction de l'actionnariat, donc trente-trois pour cent (33 %), dix-sept pour cent (17 %) au total, non? Y aurait-il moyen d'avoir une explication là-dessus, monsieur Lagacé, pour nous démêler?

2225 Est-ce que c'est bien vrai, le cinquante-cinq (55 %) et quarante-cinq (45 %) dont madame fait état ici dans son mémoire? Bon, monsieur Lagacé me fait signe que oui.

Alors on va partir de ça et je voudrais comprendre une chose.

2230 Vous dites, vous exigez qu'un pourcentage de redevances ou de contributions soit convenu, parce que vous dites, au fond, des MRC, en tout cas, nous, on n'a rien. Alors je voudrais comprendre une chose.

Vous voulez, au fond, ouvrir le contrat de partenariat?

2235 Vous êtes partenaire d'un projet, puis vous dites oui, mais je voudrais qu'il y ait plus, donc vous voulez rouvrir le contrat de partenariat, est-ce que je comprends bien?

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

2240 Il faudrait voir si c'est possible, oui. Si c'est la seule voie pour le faire, il faudrait le faire comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2245 Pourquoi ne pas avoir mis cette exigence avant de vous engager dans le projet? Parce que changer les règles en cours de route, c'est habituellement difficile. Et là, c'est ce que vous demandez.

PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :

2250 C'est parce que chez nous, il y a une personne responsable du développement économique qui a veillé à être partenaire, à suivre les étapes, puis il y a l'équipe de consultation et d'accommodement qui gère toutes les consultations, qui contrôle tout ça, puis l'équipe de consultation a constaté, en étudiant le projet, qu'aucune portion de redevances territoriales ou de contributions additionnelles qui est utilisée comme terme, aujourd'hui, que c'était pas fait.

2255 Bien, on le soulève dans le mémoire qu'il y a cette lacune-là.

2260 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Mais pourquoi vous nous demandez ça à nous au lieu de demander ça à vos partenaires? Pourquoi vous apportez cette demande devant la Commission du BAPE?

2265 **PAR Mme AMÉLIE LAROUCHE :**

Ce que monsieur Thibault m'avait mentionné aussi, c'est qu'il n'y avait pas vraiment d'ouverture, ça fait qu'il a cru que peut-être c'était ici un endroit adéquat. Si ça l'est pas, c'est pas plus grave que ça, par exemple.

2270 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. Eh bien, ça met fin à mes questions.

2275 Alors il me reste à vous remercier de votre participation et de votre mémoire. Merci beaucoup madame.

2280 Alors Karim, avec sa précision habituelle, me précise que dans le cas du projet ici, les redevances prévues aux MRC et municipalités, cinq mille dollars (5000 \$/MW), ainsi que les loyers en terres publiques sont de cinq mille cinq cent cinquante-trois par mégawatt (5553 \$/MW).

2285 C'est tiré de PR3.4, c'est-à-dire un document déposé devant la Commission. C'est dans le résumé de l'étude d'impact page 29, si vous avez besoin de vous y référer. Alors voilà, le chiffre est précis.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

2290 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors j'appellerais maintenant monsieur Wilfrid Lepage pour la municipalité de Saint-Simon.

Monsieur le Maire, bonjour.

2295 **PAR M. WILFRID LEPAGE :**

Bonjour. Je suis Wilfrid Lepage, citoyen de Saint-Simon ainsi que maire de Saint-Simon. Je vais vous lire mon mémoire.

2300

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Monsieur le Maire, je vous remercie. J'aurais une question.

2305

Est-ce que vous, vous envisagez d'en faire de l'éolien dans votre territoire pour avoir des revenus?

PAR M. WILFRID LEPAGE :

2310

Comme c'est là, nous autres, il n'y a pas d'éoliennes de plantées chez nous, mais seulement, on est pour ça à cent milles à l'heure (100 mi/h). Même s'ils voudraient qu'on pourrait en implanter, on en implanterait.

2315

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Y aurait-il un accord de votre population pour le faire?

PAR M. WILFRID LEPAGE :

2320

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2325

Oui?

PAR M. WILFRID LEPAGE :

Oui, à n'importe quel temps.

2330

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Et est-ce que ça poserait problème avec le projet de Porc-Pic qui est dans votre municipalité, je crois?

2335

PAR M. WILFRID LEPAGE :

Non, ça pourrait pas, parce que le Porc-Pic, c'est avec le TNO, ça. Puis nous autres, on pourrait en implanter, ce serait une bonne chose.

2340 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. Et vous dites que votre population serait d'accord. Et vous touchez combien, vous, en redevances du projet actuel?

2345 **PAR M. WILFRID LEPAGE :**

C'est six point cinq pour cent (6,5 %), je pense. Six point cinq pour cent (6,5 %).

2350 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Donc ça donne un montant, vous vous rappelez pas combien?

2355 **PAR M. WILFRID LEPAGE :**

Non, je peux pas dire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Puis votre budget municipal, c'est quoi à peu près?

2360 **PAR M. WILFRID LEPAGE :**

Notre budget municipal pour l'année?

2365 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Oui.

2370 **PAR M. WILFRID LEPAGE :**

C'est dans trois cent mille (300 000 \$).

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2375 Donc j'imagine que la redevance que vous allez toucher, c'est quand même un montant appréciable sur un montant de trois cent mille (300 000 \$)?

PAR M. WILFRID LEPAGE :

2380 Oui, ça va être important.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2385 Alors je comprends votre intérêt, ça va. Écoutez, je vous remercie de l'expression que vous avez faite au nom de votre municipalité. Votre position est très claire, on va en tenir compte.

PAR M. WILFRID LEPAGE :

2390 Merci beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2395 Alors on vous remercie.

THÉRÈSE LEGAULT

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2400 Alors j'appellerais madame Thérèse Legault.

Bonjour madame Legault.

2405 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Bonjour monsieur Francoeur.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Depuis au moins...»)

2410

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... notre environnement.»)

Je sais bien par contre qu'un rapport sommaire fut remis le 21 octobre, après la présentation de mon mémoire.

2415

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «... les rivières...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... à l'année.»)

2420 Et c'est encore plus près pour le chalet et les cabanes de l'autre chalet sur ce même lac, le chalet américain.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «Je vous présente...»)

2425 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, «... pour ce projet.»)**

Tel que présenté actuellement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Je remercie...»)

2430 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... EDF.»)**

Merci.

2435 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

J'aurai quelques questions à vous poser à propos de votre mémoire.

2440 Êtes-vous capable de me dire combien d'éoliennes dans votre proposition il faudrait déplacer, quand vous parlez de la nécessité, à votre avis, d'en éloigner des lacs à la Truite, Ferré et Plat?

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

2445 Je dirais vite comme ça, environ quatre (4) ou cinq (5), en consultant les graphiques, vous allez être le premier capable de répondre à la question.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2450 Non, c'est parce que c'est vous qui proposez le déplacement, alors c'est à vous qu'il faut demander ça.

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

2455 OK. Alors avec le graphique qui a été pris, la simulation qui a été prise à partir du lac à la Truite et du lac Plat également et du lac Ferré. Donc au centre.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2460 Et vous les déplacerez, il faudrait nous montrer qu'est-ce que vous voulez comme déplacement, les mettre où. L'endroit où vous les déplacez, est-ce que vous êtes sûre qu'il n'y a pas d'autres problèmes, par exemple y aurait-il des problèmes supplémentaires pour les chauves-souris? Est-ce que ça augmenterait ou diminuerait le problème pour elles?

2465 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

2470 Bien, tout ça est à considérer, monsieur Francoeur. Évidemment, il y a des spécialistes – je n'ai que dix-neuf (19) ans de scolarité, et j'ai lu pas mal les documents de ce BAPE – par contre, il y a des spécialistes autant au ministère qu'avec le promoteur et les initiateurs. Ils sont peut-être en meilleure position.

Moi, je ne fais que des petites suggestions de simple citoyenne qui utilise ce territoire. Et c'est un souhait.

2475 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

2480 D'accord. Quand vous soulevez le problème qui se pose entre des fois l'intérêt général et l'intérêt particulier, normalement quand il y a des grands projets, il est possible pour les parties d'en arriver à une solution gagnant-gagnant, mais est-ce que c'est toujours le cas?

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

2485 Malheureusement non, ce n'est pas toujours le cas. Je vous répète que c'est un souhait. Ça a toujours été mon attitude de vie, d'être gagnant-gagnant dans une situation où on peut y voir un petit conflit.

Je pense que les 28 et 29 septembre, nous avons passé trois-quatre (3-4), peut-être cinq (5) heures à parler d'un certain conflit.

2490 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

2495 Oui, on en a parlé beaucoup jusqu'à présent, ça, c'est sûr. Non, c'est parce que je me pose la question, quand une collectivité décide, je sais pas, de faire passer une autoroute dans une municipalité, c'est difficile de dire que c'est gagnant-gagnant, parce qu'il y a certainement des gens qui vont se retrouver à côté d'une autoroute, bon.

2500 Alors c'est pour ça que je me posais la question, si vous étiez convaincue qu'il y a toujours possibilité d'en arriver à une solution gagnant-gagnant ou si des fois, il n'y a pas effectivement des séquelles réelles.

La MRC n'a jamais dit qu'il y en avait pas d'ailleurs. Ils ont essayé de les réduire le plus possible, c'est différent.

2505 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Alors quand le projet est bien mené et qu'on prend le temps de regarder, au lieu de faire à la toute vitesse à la dernière minute, peut-être qu'on se donne des chances d'avoir plus de gagnants-gagnants.

2510 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

2515 Oui, mais là, vous soulevez un autre gros problème, c'est le temps. Mais ça a été soulevé et de façon très sérieuse, ce problème-là, parce qu'à partir du moment où les promoteurs publics ont un contrat avec Hydro-Québec, ils ont des dates de livraison, et vous pouvez pas inventer des délais. Si vous réussissez à convaincre le PDG d'Hydro-Québec de donner un an de plus aux promoteurs, il y aurait peut-être ça, mais je vous souhaite bonne chance, vous comprenez.

2520 Il y a une espèce de carcan institutionnel sur ces questions-là qui, effectivement, est peut-être problématique, j'en conviens. Mais ça fait partie présentement du décor institutionnel au Québec.

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

2525 Puis-je répondre un peu aussi?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Oui, si vous voulez commenter, allez-y.

2530 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Alors le carcan, qui l'a mis? Qui a accepté de le mettre, quand on sait au fin fond tout le monde que cette énergie qui sera distribuée en 2017 n'est pas tout à fait nécessaire?

2535 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Ça, c'est un autre débat qu'on a essayé de documenter et qu'on va finir par regarder de près, je vous l'avoue.

2540 Vous soulevez une question intéressante, quand vous dites que la MRC des Basques, c'est elle qui va inspecter son propre projet, bon. Quand quelqu'un s'inspecte, c'est toujours un problème. On voit avec un dossier public ces jours-ci, ça soulève des problèmes.

Qu'est-ce que vous auriez comme solution?

2545 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Peut-être pas la firme du promoteur non plus! Et là, vous allez me répondre que notre gouvernement n'a pas les budgets pour se payer des inspections.

2550 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

2555 Vous avez entendu la réponse du ministère de l'Environnement quand on leur a demandé combien de fois vous allez inspecter le projet. Si je me rappelle bien, c'était pas très souvent. C'était une fois pendant, une fois après, enfin, je me rappelle pas des chiffres exacts, mais il me semble que c'était pas des visites régulières.

2560 Mais cette question se pose et vous, avez-vous une idée à qui on devrait confier l'inspection? Comment ça devrait se faire? Vous n'avez pas d'idée là-dessus, non?

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

Bien, c'est sûr qu'il y a...

2565 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Vous voyez le problème, mais vous n'avez pas réfléchi à la solution.

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

2570 J'y ai réfléchi, oui, effectivement, au problème, je ne crois pas que ce soit aux citoyens de le faire. Certains citoyens ont les habiletés de le faire, mais je ne crois pas que ce soit notre rôle d'être sur place et de surveiller tous les impacts possibles et impossibles.

2575 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Puis qu'est-ce que vous voyez d'autres alors? Si le ministère n'a pas les moyens, qu'est-ce qu'il pourrait faire, avez-vous une idée?

2580 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Bien, c'est dans ce cas-là qu'il faut faire confiance à la MRC, si les gens ont encore confiance en leur MRC.

2585 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Bien, la question, vous dites que c'est un conflit d'intérêts structurel.

2590 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

J'ai dit potentiel.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2595 Ah bon, vous dites potentiel.

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

Oui, il est bien écrit potentiel.

2600 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Bon, alors je l'imaginai, oui, vous avez bien dit potentiel, c'est vrai, je le vois.

2605 Mais vous voyez pas de moyens de le résoudre.

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

Encore là, il faut faire confiance au promoteur et il faut faire confiance à l'initiateur.

2610 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

OK. Alors vous voulez qu'on réfléchisse à la question et qu'on propose quelque chose?

2615 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Je pense que ce serait le devoir du ministère de l'Environnement et, Développement durable et Environnement et Changements climatiques. Je pense que ça ferait partie du rôle de ce ministère qui est là pour surveiller l'environnement. Je ne sais pas, le rôle, il n'est pas juste dans des bureaux, il est aussi sur le terrain.

2620 Je ne sais pas si vous avez des budgets d'alloués pour ce genre, si votre ministère, c'est pas nécessairement votre ministère, c'est le ministère du Développement durable, Environnement et Changements climatiques a un certain budget pour aller sur les terrains, quand on sait que le promoteur a dit qu'il y aurait juste deux (2) supervisions.

2625 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Vous posez la question, est-ce qu'il y aurait des bassins de sédimentation. On a posé la question au promoteur, et je crois que dans une réponse écrite, il nous a dit qu'il y en aura sur tous les chemins et que ces trappes à sédiments, a-t-il précisé, vont être entretenues pour arriver à un résultat, j'imagine, si on met des trappes à sédiments, c'est pour empêcher que ça aille plus loin.

2630 Est-ce que c'est une réponse qui vous satisfait?

2635 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Oui, tout à fait.

2640 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. Une dernière question! Quand vous parlez des six cent mille (600 000) chauves-souris qui sont mortes aux États-Unis à cause de la présence d'éoliennes, l'étude en question, est-ce qu'elle donne une idée du pourcentage que représente ces six cent mille (600 000) chauves-souris sur la population des chauves-souris aux États-Unis?

2645 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

C'est l'étude Hayes. Malheureusement, je n'ai pas tout lu les trois cent quelques pages de cette étude. Non, je n'ai pas réponse à votre question.

2650 Sauf que tantôt, il y a une dame qui est passée et qui parlait des mortalités de chauves-souris au Québec.

2655 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Oui, mais là, c'est pas à cause des éoliennes.

2660 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Oui, à cause des éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2665 On parle de quatre-vingts-quatre-vingt-cinq pour cent (80 %-85 %) pour cause de maladie. Dans ce qui reste, il peut y avoir peut-être des mortalités causées par les éoliennes, mais à ce que je sache, ce chiffre n'a été établi par personne au Québec dans ce qui reste là.

2670 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Il n'y a pas de données.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2675 Bien là, on n'a pas les suivis qui ont été faits là-dessus dans les autres parcs. On aura des résumés de ces études-là, mais pas de chiffres précis. C'était une des questions d'ailleurs qu'on a débattue avec la dame du Conseil régional, parce qu'on lui a demandé si ces données-là devraient être rendues publiques pour que les citoyens, les chercheurs réfléchissent là-dessus, bon. Alors ça fait partie évidemment de nos questionnements.

2680 Mais je voulais savoir si six cent mille (600 000), ça représentait quoi, un dix pour cent (10 %), vingt pour cent (20 %) des chauves-souris aux États-Unis. Six cent mille (600 000), ça peut paraître un gros chiffre, mais s'il y a quinze milliards (15 G) de chauves-souris dans le pays, c'est pas pareil, vous comprenez!

2685 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

2690 Mais je m'interroge aussi, on entendait tantôt que les États-Unis sont intéressés à acheter l'électricité produite par les éoliennes au Canada, au Québec. Pourquoi ils ne les construisent pas aux États-Unis?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2695 Ils n'ont pas le vent qu'on a. Le Québec a un cinquième (1/5) de tous les vents à valeur commerciale de toute l'Amérique du Nord, Mexique, Canada, États-Unis compris. C'est ça les chiffres qui nous ont été donnés. Alors c'est évident qu'ils ne sont pas aussi bien nantis que nous, c'est au moins une conclusion qui s'impose.

2700 Alors voilà. Ça fait le tour de nos questions.

2705 Alors il me reste à vous remercier pour les nombreuses questions que vous avez posées. On voit que vous avez approfondi beaucoup le dossier, et je trouve ça toujours impressionnant quand je vois des citoyens et des citoyennes qui prennent ce temps d'investir pour faire en sorte qu'il y ait une meilleure appropriation des enjeux.

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

Je le fais aussi pour les citoyens de Saint-Mathieu, cette belle paroisse. Merci.

2710 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors il me reste à vous remercier. Au revoir.

2715

GASTON BOURDAGES

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2720 Alors j'appelle maintenant monsieur Gaston Bourdages qui veut nous présenter un mémoire verbal.

Monsieur Bourdages, vous pouvez y aller, c'est à vous la parole.

2725 **PAR M. GASTON BOURDAGES :**

Bonjour. Je suis encouragé au départ avec votre affiche publicitaire qui me conforte voire même m'encourage, qui dit «votre participation est essentielle».

2730 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Oui.

2735 **PAR M. GASTON BOURDAGES :**

J'espère qu'elle l'est, la mienne.

Bien, je veux vous saluer, monsieur le Commissaire, et vous remercier de nous avoir offert cette tribune.

2740 Tel que vous l'avez dit, je suis Gaston Bourdages, je suis simple citoyen, payeur de taxes, pas d'impôts parce que je ne gagne pas assez cher. Je suis résident de Saint-Mathieu-de-Rioux, donc de la MRC des Basques. Et à ce titre, je suis ainsi bailleur de fonds du projet.

2745 Je suis venu exprimer un vœu, un souhait, à l'ultime une demande que je considère tout à fait légitime. Je m'explique! J'ai parcouru les parties du document appelé «Enquête et audience publique sur le projet de parc éolien Nicolas-Riou», etc., identifié par le numéro 6211-24-085.

2750 J'ai porté une attention particulière aux cotes 1725 à 2530 dudit rapport où il est question du montage financier et du dépôt entre vos mains, monsieur le Commissaire, du contrat liant la partie privée à la partie publique dont je suis un des bailleurs de fonds.

2755 À la section «montage financier», je me suis attardé suffisamment pour y perdre des parties du latin que j'ai jadis eu l'honneur d'étudier. Je n'ai ni les compétences légales, ni comptables, ni environnementales pour émettre une opinion juste et conforme à la vérité sur ces aspects du dossier.

2760 Je me demande si je suis redondant, en des termes de terroir québécois, tannant, suis-je tannant de redire que c'est bien aussi de nos argents dont il est question!

Je comprends mal, monsieur le Commissaire, les gens impliqués, cette demande formulée par madame Thomas de la firme EDF EN Canada de garder le contrat confidentiel. Puis-je, question que je pose, puis-je parler ici de manque de cohérence?

2765 Autre question! Puis-je aussi oser les mots manque de transparence? Je vous et me rappelle qu'il s'agit de nos argents.

En introduction, je vous disais que j'étais venu pour exprimer un vœu, un souhait, à l'ultime une demande. M'y voici rendu. Je formule le vœu, le souhait que tout ce dossier en soit un propre,

2770 net, transparent, clair, probe, immunisé contre toute tentative de comportements corrompus ou collusionnaires.

2775 Je sais pas s'il s'agit d'une coïncidence, dans l'édition du magazine L'actualité du 15 novembre prochain, monsieur Brian Myles, chevronné journaliste, spécialiste des affaires policières municipales et judiciaires nous pose une question si bien, je dirais, adaptée au vœu et souhait mentionné précédemment. La question de monsieur Myles, c'est, monsieur le Commissaire, le Québec est-il guéri de la corruption?

2780 J'aborde aussi à l'aise cette question, parce qu'en avril 2014, suite à une demande publique formulée par madame France Charbonneau, membre de la Commission du même nom, j'ai déposé un travail à ladite Commission, travail que j'ai intitulé «Pourquoi la corruption, pourquoi la collusion», avec sous-titre «Causes, incitatifs, origines, racines et conséquences».

2785 À titre de résident de la MRC des Basques, suis-je le bailleur de fonds de possibles dérives?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2790 Écoutez, je vais vous interrompre. Les règles de la Commission d'enquête exigent qu'on n'ait pas de propos injurieux ou diffamatoires. Vous soulevez un problème allégué de corruption, non, je m'excuse, vous évoquez un dossier de corruption dans un dossier où il n'y a aucun indice de ça. Ça laisse entendre qu'il y en a.

2795 Je voudrais vous entendre dire clairement si vous pensez qu'il y en a et s'il y en a pas, de retirer ces paroles.

Non, non, mais c'est très important, là! Soulever la question de la façon dont vous le faites peut porter à penser qu'il va peut-être y en avoir et ça, c'est une allégation qui est très grave.

PAR M. GASTON BOURDAGES :

2800 Je retire ce que je dis. Je ne doute pas que le dossier soit propre.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2805 Bon, c'est au moins clair.

PAR M. GASTON BOURDAGES :

2810 D'une part. En même temps, monsieur le Commissaire, si la question s'était posée avant, y aurait-il eu Commission Charbonneau?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2815 On parle pas de la Commission Charbonneau ici, on parle de projet qui est le projet Nicolas-Riou.

PAR M. GASTON BOURDAGES :

2820 Public.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2825 Oui. Il faut faire attention, là. Vous faites des allégations qui pourraient se retourner contre vous sérieusement, vous savez. Laisser entendre que quelqu'un a fait un acte illégal ou qu'il y a de la corruption, c'est à la limite du libelle. Je ne peux pas permettre ça.

PAR M. GASTON BOURDAGES :

2830 Si je l'ai fait, je retire ce que j'ai dit.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2835 Alors faites attention, je vous dirais, pour la suite, parce que je voudrais pas que vous vous mettiez les pieds dans les plats.

PAR M. GASTON BOURDAGES :

2840 D'accord. Une fois que j'ai retiré ce que j'ai dit, je demande de retirer tout ce que j'ai pu dire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais les propos y sont enregistrés, on ne peut les enlever. La Commission, le verbatim d'un tribunal, le verbatim d'une commission d'enquête est mot à mot là.

2845 Si vous dites que vous ne voyez aucun signe qu'il n'y en a pas, c'est clair. S'il y en a, donnez-nous des indices, donnez-nous des preuves, on va examiner. Mais s'il n'y en a pas, il ne faut pas ouvrir ce dossier-là.

PAR M. GASTON BOURDAGES :

2850 Qui suis-je ou qui serais-je pour dire qu'il y en a?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2855 Voilà. Il faudrait pas qu'on donne à penser que, s'il y en a pas.

PAR M. GASTON BOURDAGES :

2860 D'accord. S'il y a des gens qui interprètent mes propos comme ça, je leur demande de ne pas penser comme ça, qu'ils font une erreur de penser comme ça et qu'à aucun moment, en fait, c'est une question, moi, je le voyais comme une question de prévention tout simplement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2865 Écoutez, je peux vous dire une chose. Vous avez dit, il y a des contrats qui ont été gardés confidentiels. C'est nous qui avons rendu une décision pour garder le contrat de gérance confidentiel. Je l'ai examiné, je l'ai examiné avec les spécialistes du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, avec notre procureur, et on en est venu à la conclusion que les motifs invoqués par le promoteur étaient valables.

2870 Le contrat de gestion contient des tarifs, contient des modalités de réalisations techniques, des délais, des modalités d'avis, etc. Divulguer un contrat de cette nature donne des indications à d'autres promoteurs, à d'autres concurrents sur la façon de procéder d'un opérateur de site. Malheureusement, le même opérateur de site, lui, il n'a pas les informations de ses concurrentes.

2875 Ça crée une inégalité des chances et ça, là-dessus, si ça ne touche pas ce qui intéresse la Commission, nous ne voyons pas pourquoi nous interviendrions à tort dans ce qui est normalement les mécanismes qu'on doit protéger pour qu'il y ait une saine concurrence dans le marché.

2880 Alors la Commission s'est rendue, pour ce contrat, aux arguments du promoteur.

2885

Dans les contrats entre actionnaires et sur la convention d'actionnaires, le promoteur a fait valoir que si on dit les chiffres qu'il y a là-dedans, que là aussi, ça donne des indications à ses concurrents. Nous nous sommes rendus à cet argument.

2890

Le fait de savoir que tel tarif est à tel niveau, le fait de savoir qu'il va y avoir telle provision financière sur telle question, ça n'a pas de conséquences sur le bien-fondé du projet, sur sa qualité de la gestion. Je peux vous dire qu'on a examiné tous les paragraphes un par un, puis c'est épais comme document. On les a lus et relus. Et ça n'a pas d'incidence.

2895

Les questions qui ont une incidence, et je les avais expliquées ici, c'était très clair. J'ai dit, nous sommes préoccupés comme Commission du risque que pourraient courir les partenaires financiers publics. C'est l'argent des contribuables, c'est le vôtre.

2900

Tout ce qui touche le contrôle du projet, les mécanismes de transparence, pour que les informations parviennent aux centres de décisions et que les centres de décisions, publics et privés, parce qu'ils sont partenaires, mais que les informations pertinentes parviennent au bon endroit et que les décisions soient éclairées, ceux-là, ces mécanismes-là, nous les avons tous rendus publics.

2905

Le promoteur nous a fait valoir que certains, il aurait aimé mieux qu'on les rende pas publics, on les a jugés d'intérêt public, on les a rendus publics. J'ai maintenu ma décision. Et le promoteur a accepté avec, je pense, équité, que cette partie-là soit rendue publique.

2910

Ce qui fait que je peux vous assurer que nous avons rendu public ce qu'il importe de savoir pour le contrôle public des investissements qu'ils ont faits dans ce dossier. Le reste relève d'une saine concurrence, et on n'avait pas à rendre ça public.

2915

Et je pense que c'est une ligne qui se défend pour une commission d'enquête qui porte sur un projet. On doit veiller à l'intérêt public. C'est sûr qu'on est un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, on ne s'occupe pas que des oiseaux, on l'a dit, l'environnement, c'est composé de trois (3) composantes : écologique, sociale et économique. Bien, quand il y a des mécanismes publics qui sont en cause, ça touche le social et ça touche l'économique.

2920

Alors c'est pour ça qu'on a jeté un coup d'œil là-dessus. Ça fait partie de notre mandat. Mais on pense qu'on a tiré la ligne à un endroit que commande l'intérêt public.

Et ce qui relève de la concurrence entre les acteurs économiques, je ne pense pas qu'à moins de motifs sérieux, une commission d'enquête doive rendre ça public.

2925 Alors je peux vous assurer que ce qui a été gardé confidentiel n'a pas d'incidence sur ce que j'appellerais la partie publique de l'intérêt public. Mais ce qui a une incidence sur le contrôle, l'information et la transparence pour les corps publics, ça, ce qui était nécessaire, on l'a mis sur la table, et c'est public. C'est sur le site Internet de la Commission, vous pouvez vous y référer.

2930 Alors il n'y a pas de cachettes, il n'y a pas de magouilles, on n'a aucun indice en ce sens-là. Alors je veux que ce soit clair pour la population d'ici. S'il y en avait eu, je peux vous dire qu'en tant ancien journaliste enquêteur, j'aurais sauté sur le morceau à deux (2) mains! Mais c'est vraiment pas le cas. On n'est pas dans ça, là.

On est en train d'évaluer un projet qui, pour l'instant, semble respecter les règles de l'art en cette matière.

2935 **PAR M. GASTON BOURDAGES :**

J'en conclus que nos intérêts sont protégés.

2940 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

2945 Bien, je pense que vous avez toujours un devoir de vigilance comme contribuable. Vous avez à suivre vos instances publiques. Vous avez à poser des questions. Ça, ça veut pas dire que le dossier est fermé pour autant. C'est à vous autres de jouer le jeu de la démocratie institutionnelle avec toutes les règles. La Commission d'enquête n'a pas le fin mot sur cette question.

Nous, on a un travail à faire, on va le faire, un travail d'évaluation, on va faire des recommandations. Mais je peux vous dire qu'il n'y a pas l'ombre de magouilles ou de problèmes de transparence. Je crois que les règles du jeu ont été bien administrées.

2950 Ça veut pas dire que les conclusions, le projet fait l'affaire de tout le monde, ça, c'est clair. Tout le monde le voit, on en débat depuis des dizaines d'heures. Mais c'est un débat qui se fait de façon sereine, et je pense que pour ce qui avait à être rendu public, ça l'a été, et vous pouvez consulter et réfléchir là-dessus. Je pense que vous serez satisfait.

2955 **PAR M. GASTON BOURDAGES :**

Je termine en disant que si mon propos a pu briser une certaine sérénité, je le regrette.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2960

Bien, ça n'a pas brisé une sérénité, je voulais juste que vous vous mettiez pas les pieds dans les plats.

PAR M. GASTON BOURDAGES :

2965

J'apprécie.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2970

Je vous en prie. Alors voilà.

PAR M. GASTON BOURDAGES :

2975

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je vous remercie de votre contribution.

2980

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2985

Alors j'appellerais monsieur Gérald Beaudry, directeur général de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent.

2990

Je vais me permettre une petite licence. On est à deux (2) jours de l'Halloween, vous êtes bien réels, vous êtes pas des fantômes! Je pensais que les CRÉ n'existaient plus, moi, là!

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

2995

Je vais vous le préciser, monsieur le Commissaire, d'entrée de jeu. Je me touche tous les matins pour voir, suis-je encore là!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Vous me rassurez.

3000

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

D'autant plus quand je suis arrivé, on m'a pris pour le maire de Rimouski, Éric Forest!

3005

Bien, merci monsieur le Commissaire de nous entendre.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Voulez-vous vous présenter tous les deux (2) s'il vous plaît.

3010

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

Je serai accompagné de mon collègue Luc Lavoie qui est le directeur des ressources naturelles et du territoire, et on va se permettre de vous livrer notre bref mémoire de synthèse à deux (2) comme tels.

3015

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ça va être un peu délicat, j'espère que la sténotypiste va pouvoir vous différencier quand vous vous passerez la balle. C'est pas le même timbre de voix.

3020

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

D'abord juste brièvement qui nous sommes, vous l'avez introduit!

3025

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Instaurée par loi...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «... municipal...»)

3030

Et de la Nation Malécite de Viger.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «... qui s'adjoignent...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, 9^e ligne, «... décisionnelles.»)

3035

Pourquoi deux (2) ans sans aller en termes d'instances décisionnelles, dès le début de l'analyse, il y avait une période de délai où, après l'abandon de Skypower, l'abandon légal était deux (2) ans plus tard, donc on nous demandait la plus grande discrétion à cet égard-là.

3040 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 9^e ligne, «Plusieurs rencontres...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... d'un tel projet.»)

PAR M. LUC LAVOIE :

3045

Je vais vous parler de l'importance économique du projet éolien Nicolas-Riou.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Selon les...»)

3050 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... fort intéressants.»)**

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3055

Un bref rappel des retombées sociales du projet Nicolas-Riou!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La situation...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... et citoyennes.»)

3060 **PAR M. LUC LAVOIE :**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, «En regard...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «... du filtre brut.»)

3065

Que je pourrai vous expliquer plus longuement si vous avez des questions.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «Il ressort...»)

3070 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «... forêts d'intérieur.»)**

Donc des forêts d'intérieur, c'est des forêts qui sont situées à au moins soixante-quinze (75 m) à cent mètres (100 m) d'une ouverture, donc des forêts qui sont loin des trouées, puis le couvert forestier de plus de sept mètres (7 m), donc un couvert forestier qui a sept mètres (7 m), on

3075 commence à parler d'une forêt, quelque chose qui ressemble à une forêt, ça représente cinquante-cinq pour cent (55 %) de la superficie de ce territoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 4^e ligne, «On ne pourrait pas...»)

3080 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... du filtre brut.»)**

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

LECTURE DU MÉMOIRE, (Conclusion, page 5)

3085

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin)

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3090 Je vous remercie messieurs. Allons-y pour une première question! Quand vous parlez d'acceptabilité sociale, au début de votre mémoire, vous dites :

«Plusieurs rencontres avec les municipalités et MRC du territoire ont été réalisées dans le but d'assurer non seulement leur implication à titre de partenaires dans le projet, mais également son acceptabilité sociale.»

3095

Consulter les municipalités, pour vous, c'est valider l'acceptabilité sociale?

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3100

En fait, c'était le début d'un processus. Les élus municipaux qui sont rencontrés ont une préoccupation également, ils se lancent pas dans un projet où la population serait à l'encontre de ces projets-là.

3105

Je rappelle qu'au départ, lorsqu'il y a eu ces rencontres-là, la localisation des projets n'était pas faite. On connaissait pas où seraient localisés les projets, avec quels partenaires, etc.

C'est par la suite. Et là, on a senti déjà un intérêt marqué, je dirais, oui, en termes de partenariat, mais également, les élus nous disaient, oui, en respectant les règles de l'art, en s'assurant qu'il y a des consultations qui se font sur la base des projets qui seront mis de l'avant, on se sent à l'aise de devenir des partenaires de ce grand projet collectif.

3110

Par la suite, ce n'est pas que cette étape qui nous permet de conclure, on a demandé à ce que, lorsque les projets étaient identifiés, avant même que la société en nom collectif en devienne

3115 les partenaires, de franchir les autres étapes d'information et de consultation comme telles avant qu'on puisse dire oui, ce projet-là, au départ, répond à une certaine acceptabilité sociale, sachant très bien que dans les étapes à venir, il y aurait approfondissement de ces données-là. Ce qui est en train de se faire.

3120 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Dans un autre mémoire qu'on a eu devant nous, il y avait quelqu'un qui nous proposait très précisément de tenir des consultations avant que le projet soit envoyé, mettons, pour l'appel d'offres d'Hydro-Québec, bon.

3125 Ça pose un problème, c'est que, si je rappelle bien, quand Hydro-Québec a fait son appel d'offres, il y a eu plusieurs dizaines de projets. Alors imaginez, plusieurs dizaines de débats dans autant de milieux pour arriver à dire, on en retient quatre (4). Alors finalement, tu dis, oui, j'ai eu quarante-trois (43) débats inutiles! Ça a divisé la population et tout.

3130 Il y a un autre principe qui veut, il y a une conférence sur la consultation, il y a une entente et une sorte de traité international, ça s'appelle la Convention de Aarhus qui elle a dit, puis c'est le principe qui a été retenu au Québec, on doit pas aller devant la population avec un projet qui n'est pas suffisamment défini, qui n'est pas vraiment réaliste, qui n'est pas attaché, parce que finalement, on peut déclencher un énorme débat public pour rien du tout. Ça risque de rien donner au bout de la ligne. Donc ils disent, c'est bien mieux d'avoir un projet qui est ficelé solide.

3135 Pour avoir un projet ficelé solide à mettre devant la population, là, tu as un autre problème, la population va dire, pourquoi vous avez tout arrangé le projet avant de nous consulter!

3140 Alors si tu consultes avant, tu risques de déclencher beaucoup de débats inutiles; si tu le fais plus tard, dans notre système actuel, les gens disent, bien, vous l'avez tout décidé sans nous consulter!

3145 C'est pas facile de trouver le juste équilibre au plan institutionnel. Parce que dans le contexte d'aujourd'hui, tant que le projet est approuvé par Hydro-Québec, est retenu devrais-je dire par Hydro-Québec, le temps est compté pour le réaliser.

3150 Alors rouvrir le débat, changer le projet, ça pose même des implications qui sont insolubles à certains égards si, après disons discussions, tout le monde en était venu à la conclusion que soixante-huit (68) éoliennes, c'est trop, il faudrait en faire quarante-deux (42)! Bien, il y a un contrat qui dit que tu dois livrer deux cent vingt-quatre mégawatts (224 MW) avec un facteur d'utilisation de trente-quatre pour cent (34 %), là, tu réduis le nombre, tu ne respectes plus ton contrat.

3155 On est devant un système qui est difficile à gérer en termes d'acceptabilité sociale. Puis je comprends que vous autres, les élus vous vous trouvez pris dedans, puis la population a un certain point de vue aussi. Vous comprenez!

3160 Vous avez vécu toute l'expérience depuis le début, qu'est-ce que vous en pensez de cet enjeu? On devrait tu consulter plus en amont, avant que le projet soit soumis et envoyé, disons, pour l'appel d'offres d'Hydro-Québec, de sorte qu'à ce moment-là, on se dit, le projet qu'on soumet, il est vraiment consensuel? Mais on a peut-être une (1) chance sur dix (10) qu'il soit accepté, et on aura peut-être fait un énorme débat public pour rien.

3165 Ou bien on le fait plus tard avec les risques et périls d'une situation comme maintenant où les gens se sentent bousculés. C'est quand même, je ne l'invente pas comme jugement de valeur, ça a été dit et répété par tellement d'intervenants.

3170 Avec l'expérience que vous avez comme gestionnaires de l'intérêt public, qu'est-ce que vous en pensez de ce débat?

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3175 La complexité que vous soulevez, on en était conscient, on a cherché à atteindre un équilibre entre informer, consulter sur les projets potentiels. Parce que s'il faut aller en profondeur sur chacun des projets, le BAPE aurait toute une série de mandats.

3180 Et on a cherché, on a emmené les promoteurs privés à mettre le maximum d'informations, sachant très bien que, selon les réactions, ça allait emmener des changements dès ce moment-là. Mais on a toujours été très clair en disant, on veut vérifier un premier niveau d'acceptabilité, mais au moment où les projets sont retenus, il y a une autre ronde qui va permettre une consultation beaucoup plus en profondeur, et les précisions seront données également sur davantage le projet.

3185 Mais il fallait au départ, c'est dix-neuf (19) projets et intentions de projets et autant de partenaires privés qui étaient mis de l'avant. Ça fait qu'il faut trouver un filtre pour s'assurer d'un minimum d'acceptabilité mais sans tomber dans des processus qui auraient été fastidieux.

3190 Et aussi, vous avez parlé de la notion du temps, au moment où Hydro-Québec signe les contrats. Mais il y avait également la notion du temps au moment où le gouvernement du Québec a mandaté Hydro-Québec d'aller en appel d'offres. Il y avait déjà des délais.

C'est dans tout ce contexte-là qu'on a eu à composer. Mais il n'y a pas de solutions miracles à ça, c'est plus de transparence possible dès le départ, des rencontres, informer, toujours dans le respect des règles.

3195 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Les promoteurs, enfin j'entends les promoteurs publics dans un dossier comme celui-ci, ont des impératifs, des besoins, je dirais même des obligations que le simple citoyen n'a pas. Les préoccupations ne sont pas les mêmes.

3200 Le gestionnaire public, puis c'est tout à fait normal et légitime, j'essaie pas de dire que c'est pas correct, il se préoccupe des budgets, il se préoccupe de la rentabilité, de préserver les investissements publics si on en effectue, il a une vision générale de l'intérêt public, parce qu'il s'occupe de la planification territoriale, bon, il a toutes ces considérations-là en tête.

3205 C'est évident que quand il dit, en amont, bon, on choisit un promoteur, c'est ce projet-là qui est le nôtre, puis on va de l'avant, c'est celui-là qu'on soumet, il a mis son bagage, il a mis sa vision dans la conclusion qu'il a tirée.

3210 Mais les gens dans la population vont se dire beaucoup plus, ça va être quoi le bruit, ça va être quoi les dangers pour ma santé. Ils vont penser aux irritants, ils vont penser aux nuisances. L'autre pense aux responsabilités.

3215 Et c'est là que je me dis, est-ce qu'entre le moment où vous avez dit, les promoteurs ont été voir le monde on en choisit un, avant d'aller plus loin, est-ce qu'il n'y aurait pas eu lieu de regarder une autre fois quelles étaient les réactions du public, pour voir s'il méritait pas un petit coup de lime supplémentaire avant d'aller plus loin?

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3220 Petite précision, on n'en a pas choisi un. La démarche nous amenait à dire, comme partenaires publics, est-ce que si le projet était retenu par Hydro-Québec, parce que Hydro-Québec faisait le choix, est-ce qu'on a suffisamment de garanties qu'il est bien reçu dans le milieu pour qu'on en devienne partenaire!

3225 Ce n'est pas le consortium Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent qui a fait le choix des projets, c'est Hydro-Québec.

3230 Mais nous, il fallait s'assurer au départ.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3235 Je comprends, mais il y a eu au moins trois (3) firmes qui ont été consulter le public sur leurs visions des projets qui auraient pu être soumis, et vous avez retenus EDF parmi les trois (3) firmes qui ont été dans la population avec des projets.

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3240 À la grandeur de la région, il y a plus de partenaires privés, il y a trois (3) qui ont soumis des projets pour aller à la consultation, la première consultation, et de ceux qui ont soumis des projets et qui sont venus faire rapport de leurs démarches, il y en a plusieurs sur lesquels on a dit oui, si Hydro-Québec retenait votre projet, on est prêt à s'y associer.

3245 Sur le territoire ici, il y a peut-être eu...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3250 Mais est-ce que tous ces projets ont été présentés, puis il y en a un qui a été choisi?

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3255 La plupart des projets ont été présentés, il y en a un qui a été choisi.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3260 OK. Donc il y avait plusieurs projets.

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3265 Et il y a quelques projets...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3270 Il y avait plusieurs projets où vous étiez partenaires potentiels?

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3275 Potentiels, oui. Tous ceux qui répondaient aux balises qu'on a données de consultation, de validation, d'intérêt, de réceptivité dans le milieu, il y a plusieurs auxquelles on a dit oui.

3270 Et il y en a un nombre très restreint auquel on a dit, comme partenaires publics, on se sent pas sécuire de s'y associer. Et le partenaire a été informé et a décidé de pas déposer.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3275 Est-ce qu'à ce moment-là, ça n'aurait pas été mieux de dire on en choisit un et on fait une brève consultation publique dessus avant de soumettre à Hydro-Québec?

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3280 Les règles de l'appel d'offres n'étaient pas ainsi faites.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

OK.

3285

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

Et nous étions pas en mesure, c'est le choix des projets, avec tous les critères, c'est Hydro-Québec qui en est le responsable, et c'est Hydro-Québec qui avait l'expertise pour ce faire.

3290

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

J'ai compris. Est-ce que je peux vous demander si dans les autres projets, vous étiez cinquante-cinquante (50-50) ou s'il y en avait où vous étiez cinquante et un-quarante-neuf (51-49)?

3295

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

C'était un critère de base, cinquante-cinquante (50-50).

3300

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Avec tous les promoteurs?

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3305

Avec tous les promoteurs. Si vous voulez vous associer à Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent, il y a une règle de base, on est cinquante-cinquante (50-50). C'est dans l'actionnariat.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3310

Et pourquoi avoir choisi cinquante-cinquante (50-50) au lieu de dire, c'est cinquante et un-quarante-neuf (51-49)?

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3315

Il y avait toutes sortes de considérants, puis je suis pas un spécialiste en la matière, au niveau fiscal, au niveau légal, etc.

3320

Et je pense le principe même d'un projet partenarial, il y a rien de mieux que d'en arriver à du cinquante-cinquante (50-50) sinon, il y en a un qui est plus égal que l'autre.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3325

C'est sûr, mais l'idée, vous êtes des corps publics, et vous n'aviez pas en tête qu'il était impératif d'assurer, je dirais, la suprématie légère des corps publics?

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3330

Les règles du jeu font en sorte qu'il y a des garanties à cet égard-là qu'il y a une belle égalité.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3335

Ce que vous voulez dire, c'est que dans les contrats, il y a d'autres garanties qui permettent de gérer autrement. Ça, c'est un fait qu'il y a effectivement d'autres garanties.

Donc c'était un choix, je dirais, de principe pour vous.

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

3340

Au départ.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3345

Au départ pour tout le monde.

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3350

D'accord. Ça, on l'avait pas compris, et je pense que c'est important de le saisir.

Alors écoutez, je vérifie si j'ai d'autres questions! Non.

3355

Il me reste peut-être juste une remarque à vous faire. C'est que vous êtes un des rares intervenants qui nous a bien dit que le développement durable, ça intègre les aspects économiques, sociaux, et vous avez fait une petite faute, environnementaux. Mais on comprend ce que vous voulez dire.

3360

PAR M. GÉRALD BEAUDRY :

C'est l'équilibre des trois (3) sphères.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3365

Il y en a qui opposent, qui disent, c'est pas les trois (3), ils en prennent juste un (1), vous devriez vous occuper des aspects écologiques alors qu'effectivement, le mandat du BAPE et de la Loi sur le développement durable, c'est vraiment l'ensemble.

3370

Alors vous avez au moins une perception qui est juste au plan conceptuel. Voilà, je voulais vous le dire.

Alors merci beaucoup de votre participation et de votre collaboration.

3375

CHAMBRE DE COMMERCE DE TROIS-PISTOLES ET DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3380

Alors on va appeler le dernier intervenant, monsieur Charles Lavoie pour la Chambre de commerce de la région.

PAR M. CHARLES LAVOIE :

3385

Alors bonjour monsieur le Commissaire, monsieur Francoeur. Charles Lavoie, président de la Chambre de commerce de Trois-Pistoles et de Notre-Dame-des-Neiges dans la MRC des Basques.

3390 Alors le mémoire de la Chambre de commerce de Trois-Pistoles et de Notre-Dame-des-Neiges en faveur du parc éolien Nicolas-Riou présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Je passe tout de suite au vif du sujet!

3395 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Voilà.

3400 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Je vous remercie, monsieur Lavoie. J'aurais quelques questions à vous poser.

3405 Vous dites à la page 1 de votre mémoire, vous dites que les effets négatifs que vous craignez sur la réalisation du projet pourraient avoir, en termes de démobilité, et que ça pourrait avoir sur nos élus et notre population. Pouvez-vous m'expliquer qu'est-ce que vous voulez dire exactement par ça?

PAR M. CHARLES LAVOIE :

3410 Bien en fait, le projet, nous, les projets dans le secteur des Basques, si petits ou aussi gros qu'ils soient, quand ils sont de façon positive, bien en tout cas, acceptés aussi au niveau social, bien, ils prennent part, dans le fond, au développement économique de notre région.

3415 C'est sûr qu'un projet qu'on perd de cette façon-là, bien, c'est sûr qu'on est sensible à des projets comme ça, aussi petits qu'ils soient.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3420 Mais en quoi ça pourrait avoir les appréhensions, vous dites les appréhensions parfois justifiées nous font craindre des effets négatifs sur la réalisation du projet et sur l'effet de démobilité que ça pourrait entraîner sur les élus.

PAR M. CHARLES LAVOIE :

3425 Bien en fait, c'est sûr que l'opposition à des projets, lorsqu'on est dans la partie qui est pour le projet, bien, on a toujours une petite crainte que ce projet-là peut être refusé.

3430 C'est pour ça qu'on met un peu de pression, bien, notre mémoire était dans ce sens-là, en fait, de mettre un peu de pression sur les gens qui pourraient avoir des aspects négatifs, voir des aspects négatifs, de bien calculer les aspects négatifs versus tous les autres projets, dans le fond, que j'ai énumérés.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3435 En somme, vous craignez que ces impacts négatifs ou que ces appréhensions créent une sorte de perte de crédibilité envers les élus, c'est ça que vous craignez?

PAR M. CHARLES LAVOIE :

3440 Oui. En fait, c'est sûr que, bon, en fait, les élus représentent la population immédiate selon les paroisses et la MRC pour le préfet. Une participation comme celle-là à un projet comme ça, c'est sûr que quand on perd de plus en plus de projets, bien, pour les représentants des municipalités, c'est parfois difficile d'avoir une certaine crédibilité.

3445 C'est minime peut-être comme argument, mais il reste que dans une MRC, bien, comme notre MRC est une des MRC dont l'âge médian est le plus élevé au Québec, je pense que c'est tout près de soixante (60) ans, bien en fait, des projets – dans le fond, on est sensible à tous les projets qui peuvent se réaliser, donc c'est pour ça qu'en tant que Chambre de commerce, on essaie d'appuyer très fortement, tout en respectant aussi les aspects environnementaux, sociaux et économiques, comme j'ai parlé dans mon mémoire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3455 D'accord. À la page 2 de votre mémoire, je vais lire ce que vous écrivez :

«Un profit annuel estimé en termes de vente d'électricité et de redevances de plus d'un million et demi de dollars (1 ½ M\$), comparativement à un remboursement annuel en capital et intérêts de cinq cent mille (500 000 \$) environ sur l'emprunt prévu.»

3460 Donc est-ce que vous pouvez m'expliquer, je comprends pas trop la relation entre le million et demi (1 ½ M\$) et le cinq cent mille (500 000 \$)?

PAR M. CHARLES LAVOIE :

3465 Bien en fait, c'est sûr que les chiffres ont été établis dans notre Chambre de commerce, on a quelqu'un qui est plus au niveau de la comptabilité, j'aurais de la misère à vous faire une ventilation des chiffres par contre, là.

Je suis venu vous les présenter, mais pour faire une ventilation complète des chiffres, j'aurais un peu de misère à vous les expliquer.

3470

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais quand vous dites que le projet apparaît en termes de rendement financier très positif, avez-vous eu accès aux chiffres pour voir ça?

3475

PAR M. CHARLES LAVOIE :

Non, pas à tous les chiffres. Bien, probablement que la personne qui a fait cette partie-là, elle avait réussi à avoir ces informations-là. Mais moi, en tant que lecteur, je peux pas vous expliquer, comme je vous dis, la ventilation de cette partie de chiffres là.

3480

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bon. Quant aux aspects économiques du projet, vous dites que le risque financier se résume surtout à la possibilité de ne pas produire, mais vous dites que ce risque est faible, car le potentiel de production annuelle d'énergie estimé est bien au-delà de l'obligation définie au contrat.

3485

Sur quoi vous vous basez pour affirmer que le potentiel annuel est plus élevé que ce qui est défini au contrat d'approvisionnement?

3490

PAR M. CHARLES LAVOIE :

Bien en fait, si on part dans ce qui avait été comme établi par les intervenants, par les deux (2), soit EDF et la MRC, bon, il y avait eu des études de vent, puis en tout cas, ce qu'on a su, c'est que les études de vent étaient pas mises dans le maximum, étaient mises, dans le fond, dans une moyenne, parce que bon, il y a des années, bon an mal an, ça peut être un peu plus ou un peu moins.

3495

Mais en fait, dans le fond, ils étaient conservateurs sur la qualité du vent. Dans le fond, ça pourrait être supérieur, finalement, à ce qui est marqué.

3500

Mais par contre, ce qui a été évalué par le promoteur, bien, c'est sûr que c'est une moyenne, finalement, prise sur quelques années probablement ou plusieurs mois, là.

3505 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

OK. Et vous dites que le phénomène d'ailleurs, on l'a observé dans le projet Roncevaux près de Rivière-du-Loup. Là aussi, est-ce que vous avez une idée depuis quand ce projet fonctionne? Parce que pour dire que c'est plus rentable que prévu, il faut avoir un certain horizon temporel.

3510 **PAR M. CHARLES LAVOIE :**

Oui, OK. C'est sûr que là, j'ai pas ces chiffres-là devant moi.

3515 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Ça fait combien de temps qu'il roule, le projet Roncevaux près de Rivière-du-Loup?

3520 **PAR M. CHARLES LAVOIE :**

C'est tout nouveau.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3525 C'est tout nouveau?

PAR M. CHARLES LAVOIE :

3530 Oui. Bien en fait, dans ces projets-là, bien là, quand un projet est neuf comme ça, c'est dur d'évaluer qu'il a donné un gros rendement, parce que c'est juste sur quelques mois, bon.

Mais c'est des appuis dans le fond qu'on met là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3535 Le projet Roncevaux, c'est celui qu'on voit en s'en venant avant d'arriver à Trois-Pistoles, quand on est sur la route, celui qui est sur la droite dans les montagnes?

PAR M. CHARLES LAVOIE :

3540 Ça, c'est ceux-là, Viger-Denonville.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3545 Je vous ai fait peur, monsieur Lagacé!

PAR M. CHARLES LAVOIE :

3550 Monsieur Lagacé pourrait...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3555 Vous pouvez apporter une précision, monsieur Lagacé, vous êtes le bienvenu, il n'y a pas de problème. On fait ça en famille ici, pas de problème.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

3560 Concernant le projet effectivement, Roncevaux, c'est celui-là dont les partenaires en Gaspésie qui est en développement avec Énergie. Et dans le cas de celui-là de Saint-Paul-de-la-Croix, il me semble qu'on parle du projet Viger-Denonville, et la mise en opération commerciale est faite depuis le 19 novembre 2013.

3565 Effectivement, nos résultats dépassent les prévisions dans les deux (2) dernières années, de façon importante.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3570 Ah bon! Est-ce que vous aviez utilisé la même base de calcul pour les prévisions? Votre façon d'estimer ce que vous prévoyiez, ce que vous anticipiez comme vent dans ce projet-là, avez-vous utilisé la même méthode conservatrice dans celui-ci?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

3575 On comprend que c'est pas le même partenaire privé. On comprend aussi que celui-là qu'on a actuellement a aussi la même, je dirais le même désir d'arriver à des résultats supérieurs aux estimés de départ.

3580 Je pense que dans tous les projets, on préfère prévoir des éléments qui sont davantage réalistes, puis souventfois – en tout cas, en ce qui a trait à Viger-Denonville, je vais parler de celui-là qu'on vit actuellement, les prévisions, par rapport aux résultats, sont dépassées.

3585 Je dirais particulièrement à l'hiver 2015, et l'année 2013 aussi a été excellente. À l'estimé au départ, quand on a fait l'annonce en 2010-2011, on parlait entre six cent (600 000 \$) et neuf cent mille dollars (900 000 \$) de bénéfices annuels par année, un coup payés capital et intérêts. Et cette année, on va probablement être aux alentours d'un million six (1,6 M\$), un million sept (1,7 M\$). Ça, je peux le dire, parce que c'est public.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3590 Mais dites-moi une chose! Quand le contrat d'approvisionnement prévoit une quantité déterminée d'énergie, s'il y en a plus, Hydro l'achète?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

3595 C'est prévu aussi, les modalités d'achat, jusqu'à un certain niveau, il y a des variabilités, mais c'est prévu à l'intérieur du contrat d'approvisionnement en électricité.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3600 OK. Est-ce qu'il y a des pénalités si vous allez trop haut? Ils donnent moins d'argent?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

3605 Le contrat prévoit effectivement la façon dont les choses se passent. On est autorisé, si je ne m'abuse, à procéder à une production supérieure mais à un certain niveau.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3610 Est-ce qu'ils l'achètent au même prix, ce surplus?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

3615 Regardez, il faudrait que je voie l'intérieur du contrat d'approvisionnement en électricité, mais c'est disponible pour vous aussi.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

La grosse brique. Je pensais me sauver un peu de lecture!

3620 Écoutez, monsieur Lavoie, ça met fin à nos questions.

Alors il nous reste à vous remercier pour votre contribution.

PAR M. CHARLES LAVOIE :

3625

Je vous remercie de m'avoir écouté, monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3630

Alors je vous remercie.

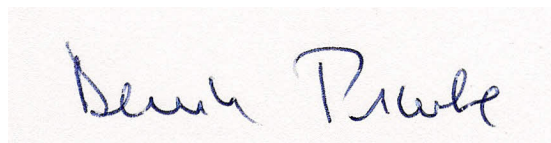
Alors on va ajourner la séance de cet après-midi maintenant et puis on reprend à dix-neuf heures (19 h) avec une dernière série d'intervenants. À dix-neuf heures (19 h).

3635

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 OCTOBRE 2015 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3640

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

3645